

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du jeudi 21 mars 2024 à 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le huit mars, s'est réuni dans la salle des mariages de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 35.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Diana LEFEUVRE, M. Christophe HARDY, Mme Patricia RAULT, M. Mathieu MILESI, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Serge BOUDET, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Maria CARRE, Adjoints.

M. Jean-Claude RAULT, M. Patrick MANCEAU, Mme Patricia DESANNAUX, Mme Jocelyne DESANCE, M. Anthony FRANDEBOEUF, Mme Vanessa GAUTIER, Mme Aurélie BOULANGER, Mme Allison DURAND, M. Arnaud BRIDIER, M. Alexis RABAUD, Mme Catherine DUCHATELET, Mme Emilie MASSON, M. Hugues BERTHELOT, M. GAULLIER Christophe, Mme Isabelle BIARD, M. Antoine MADEC, M. Sylvain BOURGEOIS, Mme Elsa LAFAYE, Mme Hélène MOCQUARD, Mme Virginie D'ORSANNE, Mme Marianne LOOTEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Alice LEBRET, ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude RAULT.

Mme Solène DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Mme Allison DURAND.

M. Anthony HUE, ayant donné pouvoir à Mme Elsa LAFAYE.

Mme Isabelle COLLET.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Olivier AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.

M. Jean-François MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.

Mme Maryline PINSULT, chargée des assemblées et du contrôle de légalité.

Le quorum est atteint.

M. Alexis RABAUD a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024.

AFFAIRES FINANCIERES :

1. Budget Primitif 2024 – budget principal.
2. Budget Primitif 2024 – contributions directes – fixation des taux communaux.
3. Budget Primitif 2024 – eau et assainissement.
4. Budget du lotissement de la rue Mélouin – budget primitif 2024.
5. Budget du lotissement Placardière – budget primitif 2024.
6. Budget du lotissement Placardière II – budget primitif 2024.
7. Dépôt d'un dossier au titre du fonds vert.
8. Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 17 logements situés « 46 avenue Georges Pompidou » à Fougères auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
9. Exercice 2024 – versement d'un acompte à l'association Nicolas et Pimprenelle – subvention de fonctionnement.
10. Subvention d'investissement à l'association d'Education Populaire et Culturelle du Pays de Fougères (cinéma Le Club).
11. Comité des Œuvres Sociales – subvention pour chèques vacances – année 2024
12. Subvention à la société d'agriculture du canton de Fougères Nord.

AFFAIRES GENERALES - CITOYENNETE :

13. Subvention animations commerciales – animateur 2024.

EDUCATION - ENFANCE :

14. Renouvellement d'adhésion au groupement d'achat Proclub, assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés publics alimentaires.
15. Service restauration : dons alimentaires de plats froids à destination de l'épicerie sociale.
16. Régularisation subvention projets – école La Madeleine.
17. Carte scolaire 2024/2025 : maintien des classes dans les écoles de Fougères.

VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - CULTURE :

18. Association Les Scènes Déménagent – attribution d'une subvention et renouvellement de la convention – année 2024
19. Association Fougères Musicales – attribution de subvention – année 2024.

20. Association maîtrise Saint-Léonard – attribution d’une subvention « équipement » - année 2024.
21. Associations sportives non affiliées – subventions de fonctionnement forfaitaires – année 2024.
22. Associations sportives scolaires – subventions de fonctionnement – année 2024.
23. Associations sportives – subventions évènements – année 2024.
24. Convention de mise à disposition du terrain de la Madeleine.
25. « 1 000 dojos » : Dojo Solidaire.
26. Subvention de fonctionnement critères OSL – année 2024.
27. Dispositif « Bourse ville vacances » - attribution d’une subvention – année 2024.
28. Subventions activités pédagogiques pour séjours collectifs – taux 2024.
29. Association Familles Actives au Centre Social / La Rencontre – attribution d’une subvention « équipement » - année 2024.
30. Congrès Départemental de la CGT – vendredi 22 mars 2024 – attribution d’une subvention.

AMENAGEMENT URBAIN :

31. Dispositif d’aides à la rénovation en Site Patrimonial Remarquable – versements de subventions pour travaux achevés.
32. Dispositif d’aides à la rénovation de logements vacants – versement du solde de subvention à M. et Mme GUICHARD Sébastien pour la réalisation de travaux.

ENVIRONNEMENT - TRAVAUX :

33. Participation à l’appel à projet « *Sobriété des usages* » de l’agence de l’eau Loire-Bretagne et demande de subvention pour la mise en place de la télérelève des compteurs d’eau potable.
34. Approbation d’une convention de groupement de commandes et d’une convention de mandat entre le CCAS et la Ville de Fougères.
35. Convention de servitude de passage de canalisations d’eau potable entre la Ville et le Syndicat Eau du Pays de Fougères.

QUESTIONS DIVERSES :

- Etat annuel des indemnités élus perçues pour l’année 2023.
- Approbation de la liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Approbation du tableau des marchés ou accords-cadres signés dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal au Maire.

- Procès-verbal de la séance du 1^{er} février : APPROUVE.

AFFAIRES FINANCIERES

1- BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

INTRODUCTION

Le budget primitif de la Ville pour l'année 2024 est la traduction des orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} février 2024 à savoir :

- Accélérer la transition écologique de notre collectivité aux changements climatiques en réduisant les émissions carbone des activités de la Ville par la poursuite de nos efforts de sobriété énergétique et foncière ainsi que de préservation de la biodiversité et en retraçant nos investissements dans une comptabilité verte
- Assurer l'accès aux soins pour les habitants de notre territoire et notamment par la réalisation d'une maison de santé afin d'attirer des médecins
- Contribuer à la sécurité publique et faciliter l'intervention des forces de police ainsi que l'élucidation des faits de délinquance par l'implantation de nouvelles caméras de vidéoprotection. Il est prévu sur 2024, l'installation de nouvelles caméras notamment dans les quartiers des Cotterêts et de la Forairie
- Soutenir la construction et la réhabilitation de logements par la mise en œuvre de différents programmes et notamment sociaux
- Prévoir les mobilités futures avec le schéma vélo, le plan d'amélioration des déplacements et la maîtrise d'œuvre du futur pôle d'échange multimodal situé place de la République et gare routière
- Sauvegarder la mémoire des patrimoines de Fougères et les faire connaître aux habitants et aux visiteurs de notre Ville par la réalisation du Centre d'interprétation de l'architecture et des patrimoines
- Garantir un bon niveau de service public municipal pour nos concitoyens (éducation, petite enfance, jeunesse, social, culture, sports, cadre de vie, ...)
- Participer à l'événement national des jeux olympiques avec l'accueil du parcours de la flamme olympique le 1^{er} juin 2023, ainsi que l'organisation d'animations proposées dans le cadre de « terres de jeux »
- Continuer de soutenir le commerce et l'artisanat par l'application de notre ambitieux plan commerce et artisanat 2022-2026
- Proposer tout au long de l'année des animations dans la Ville comme « place aux arts », « les jeudis du château » et « les jardins féériques ».
- Poursuivre l'accompagnement des associations afin de contribuer au bien vivre ensemble et dynamiser notre ville

- Attirer de nouveaux talents et fidéliser nos agents en proposant un cadre de de travail attractif avec notamment la prolongation de l'expérimentation de la semaine de 4 jours.
- Proposer une augmentation de 7 % du taux des taxes.

Afin de financer :

- Les augmentations des dépenses d'électricité et de gaz qui en 2024 seraient du même niveau qu'en 2023 (soit environ 500 000 € de plus que 2022) sans notre plan d'économie d'énergie, l'augmentation aurait été de 1 millions d'euros.
- Les augmentations des dépenses de personnel sans compensation de l'Etat
- Le renchérissement des matériaux et donc du coût de nos projets
- L'augmentation des frais financiers liée à celle des taux d'intérêts des emprunts souscrits

Tenir compte de :

- La baisse du produit des droits de mutation liée à la réduction du nombre de transactions immobilières (913 000 € en 2022 et 650 000 € prévus en 2023 et 2024)
- De la baisse des recettes de location des résidences du CCAS malgré la qualité des prestations et les efforts faits pour accueillir les résidents

Disposer d'une épargne nette suffisante pour réaliser les investissements pour lesquels nous bénéficions d'un bon niveau de subvention.

Le budget 2024 qu'il vous est proposé de voter se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Evol.	Recettes		Evol.		
	BP 2023	BP 2024		BP 2023	BP 2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	6 309 648 €	5 981 360 €	-5,20%	Atténuations de charges	40 161 €	42 100 €	4,83%
	<i>Dont travaux en régie</i>	534 107 €	534 107 €	0,00%	Produits des services	1 951 144 €	2 104 099 €	7,84%
	Dépenses de personnel	12 300 000 €	12 600 000 €	2,44%	Impôts et taxes	16 783 959 €	17 860 959 €	6,42%
	<i>Dont travaux en régie</i>	300 000 €	300 000 €	0,00%				
	Atténuations de produits	7 500 €	20 000 €	166,67%	Dotations et participations	6 592 807 €	6 555 318 €	-0,57%
	Autres charges de gestion courante	3 655 564 €	3 687 282 €	0,87%	Autres pdts de gest. Courante	545 502 €	622 972 €	14,20%
	charges financières	760 000 €	1 050 000 €	38,16%	Produits financiers	100 €	100 €	0,00%
	Charges exceptionnelles et provisions	40 000 €	40 000 €	0,00%	Produits exceptionnels	10 000 €	10 000 €	0,00%
	Opérations d'ordre	1 910 000 €	2 140 000 €	12,04%	Opérations d'ordre	1 150 304 €	1 024 025 €	-10,98%
	Virement à la section d'investissement	2 091 265 €	2 700 931 €	29,15%	Résultat reporté (partiel)	0 €	0 €	
	TOTAL DEPENSES	27 073 977 €	28 219 573 €	4,23%	TOTAL RECETTES	27 073 977 €	28 219 573 €	4,23%

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023		BP 2024	Evol.		BP 2023		BP 2024	Evol.
	Dépenses d'équipement	15 012 628 €	13 593 111 €			-9,46%	Virement de la section de fonctionnement	2 091 265 €	2 700 931 €
Dépenses financières (dont opérations pour compte de tiers)	0 €	27 600 €		#DIV/0!	Emprunts	9 367 399 €	6 182 410 €	-34,00%	
Rbt capital de la dette	2 201 000 €	2 651 000 €		20,45%	Subventions et dotations (dont FCTVA)	4 245 268 €	5 644 795 €	32,97%	
Opérations d'ordre	1 950 304 €	2 024 025 €		3,78%	Recettes financières	0 €	27 600 €		
TOTAL DEPENSES	19 163 932 €	18 295 736 €		-4,53%	Cessions	750 000 €	600 000 €	-20,00%	
					Opérations d'ordre	2 710 000 €	3 140 000 €	15,87%	
					TOTAL RECETTES	19 163 932 €	18 295 736 €	-4,53%	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2024 s'élèvent à 28 219 573 €. Les recettes sans les écritures d'ordre, augmentent de 4,91 % par rapport au Budget Primitif 2023.

Ces recettes se répartissent de la façon suivante :

- Contributions directes et allocations compensatrices versées par l'Etat	12 049 000 €
- Autres impôts et taxes	1 442 800 €
- Dotations annuelles versées par l'Etat	5 326 616 €
- Participations versées par l'Etat, les Collectivités territoriales et Organismes	790 702 €
- Dotations reversées par Fougères Agglomération	4 807 159 €
- Produits des Services et du Domaine	2 104 099 €
- Les autres produits de gestion courante	622 972 €

- Atténuations de charges	42 100 €
- Produits financiers et spécifiques	10 100 €
- Opérations d'ordre (travaux en régie notamment 834 107 €)	1 024 025 €
	28 219 573 €

I.1 Les contributions directes et les allocations compensatrices versées par l'Etat :

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires Il est proposé de faire évoluer les taux de de 7 % soit une capacité financière supplémentaire de 760 000 €.

- Taxes foncière sur le bâti : 49,16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 52,62 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 18,33 %

Le produit attendu en 2023 devrait s'élever à 11 611 000 €, soit une évolution de 11,2% en conséquence également d'un coefficient national de revalorisation des bases fiscales pour 2024, déterminé par la loi de finances à 3,9 %.

Le détail des recettes attendues est le suivant :

Contributions directes

	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Evol. BP/BP	Evol. BP/Réalisé
Taxe d'habitation Résidence secondaire	146 000 €	247 546 €	212 000 €	45,21%	-14,36%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	24 000 €	56 951 €	32 000 €	33,33%	-43,81%
Taxe foncière (bâti)	10 224 000 €	10 273 263 €	11 316 000 €	10,68%	10,15%
Taxe foncière (non-bâti)	46 000 €	46 320 €	51 000 €	10,87%	10,10%
Total	10 440 000 €	10 624 080 €	11 611 000 €	11,22%	9,29%

Allocations compensatrices

				Evol. BP/BP	Evol. BP/Réalisé
Taxe foncière (bâti et non-bâti)	390 000 €	438 849 €	438 000 €	12,31%	-0,19%

I.2 Les autres impôts et taxes :

(Droits de mutations, Taxe sur la consommation finale d'électricité, Taxe sur la publicité extérieure, Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, Taxe sur les friches commerciales).

Le produit attendu, 1 442 800 € est en diminution (-6,11 %). Concernant les droits de mutation, il est proposé 650 000 € en 2024 (un montant diminué de 100 000 € par rapport à l'inscription 2023), ce montant a été inscrit afin de tenir compte du réalisé 2023.

Concernant les autres impôts et taxes, ils restent stables :

- Taxe sur la consommation finale d'électricité, 370 000 €.
- Taxe sur la publicité extérieure, 103 000 €.
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, 305 000 €.
- Taxe sur les friches commerciales 5 000 €
- Taxes et redevances diverses 3 800 €

I.3 Les dotations annuelles versées par l'Etat :

Ces dotations annuelles concernent :

Une Dotation Forfaitaire (DF) et deux dotations liées à la péréquation, à savoir la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Ces trois dotations composent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

- La dotation forfaitaire, c'est le socle de la DGF versée aux communes. Elle évolue en fonction de la population. Il est prévu un montant en 2024 de 3 430 000 €.
- La dotation de solidarité urbaine, c'est une dotation de péréquation basée sur quatre critères : le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans la commune, le revenu moyen des habitants de la commune et la proportion de personnes couvertes par des prestations logements (APL). En 2023, Fougères était classée au rang 327 des communes bénéficiaires de la DSU. A l'instar de l'année passée, la Ville de Fougères devrait bénéficier d'un abondement national pour cette dotation (140 millions d'euros en 2024). Il est prévu 49 000 € de plus par rapport au montant prévu en 2023 soit 1 249 000 €.
- La dotation nationale de péréquation, c'est une dotation de péréquation basée sur le potentiel financier par habitant et l'effort fiscal. L'enveloppe dédiée à cette dotation est stable en 2023. Il est prévu de reconduire un montant similaire à celui perçu en 2023, soit 495 000 €.

Le détail de la dotation globale de fonctionnement attendue est le suivant :

Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Evol. BP/BP	Evol. BP/Réal
Dotation Forfaitaire	3 450 000 €	3 456 081 €	3 430 000 €	-0,58%	-0,75%
Dotation de Solidarité Urbaine	1 200 000 €	1 160 549 €	1 249 000 €	4,08%	7,62%
Dotation Nationale de Péréquation	500 000 €	498 683 €	495 000 €	-1,00%	-0,74%
Total DGF	5 150 000 €	5 115 313 €	5 174 000 €	0,47%	1,15%

En plus de ces trois dotations composant la DGF, sont perçues :

- Une dotation de décentralisation de 117 616 € dite « dotation d'hygiène », liée aux missions des anciens bureaux d'hygiène qui continuent à être assurées par certaines communes (en Ille et Vilaine : Rennes, St Malo et Fougères).
- Une dotation pour les titres sécurisés de 35 000 € qui est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

I.4 Les autres participations versées par l'Etat, les collectivités territoriales et organismes :

Les prévisions de recettes s'élèvent à 790 702 € et devraient diminuer de -12,9 % par rapport au Budget Primitif 2023, soit une diminution de 117 489 €.

Les principales évolutions sont :

- Non-reconduction du projet de Subvention de l'Agence de l'Eau de 37 000 € pour le financement du projet de coopération et d'aide au développement en faveur de la commune de Ouargaye au Burkina-Faso, ce projet était exceptionnel sur 2022
- Réduction des financements de la CAF notamment sur l'activité crèche familiale – 60 000 €

I.5 Les dotations reversées par Fougères Agglomération :

Depuis 2003, l'Intercommunalité assure le financement des équipements communautaires précédemment organisés et subventionnés par la Ville de Fougères (Médiathèque, Piscine, Ecoles d'arts, Centre culturel Juliette Drouet, Théâtre...). Cette même année, la Taxe Professionnelle Communale a été transférée à l'Intercommunalité.

Le solde, calculé en 2003 entre la recette de taxe professionnelle et les dépenses transférées à la suite des autres transferts (transport urbain, accueil des gens du voyage...) est logiquement reversé chaque année à la Ville de Fougères. Il s'élève dorénavant à 4 752 159 €.

S'y ajoute une Dotation de Solidarité Communautaire, votée par Fougères Agglomération et répartie en fonction de 4 critères :

- Population DGF
- Potentiel fiscal
- Effort Fiscal
- Distance par rapport à Fougères

Le montant estimé en 2024 est égal au montant perçu en 2023 € à savoir 55 000 €.

L'ensemble de ces deux dotations atteint 4 807 159 € en 2024.

I.6 Les produits des Services et du Domaine :

Les produits attendus s'élèvent à 2 104 099 €, soit une augmentation de 7,84 % (152 955 €) par rapport au Budget Primitif 2023.

Ils concernent principalement les services facturés aux usagers :

- Sur la base des tarifs créés par le Conseil Municipal relatifs aux droits d'entrée au château (650 000 €), au camping, les repas des enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires (331 000 €), les repas facturés aux foyers logements (200 000 €)...

- Sur la base des conventions approuvées par le Conseil municipal (tels les remboursements pour les missions effectués pour le compte du CCAS).

Une revalorisation de plusieurs tarifs variant essentiellement de 0 à 5 % sur 2024 est appliquée afin de tenir compte des charges en augmentation sur 2023 et notamment des coûts énergétiques et de l'évolution du prix des denrées alimentaires (7.7 % en novembre 2023 et 20 % depuis 2 ans selon l'INSEE).

Il est tenu compte de la bonne dynamique concernant l'activité touristique sur les droits d'entrée au château avec une prévision de recettes s'élevant à 650 000 € (665 211 € de réalisation en 2023).

Il est inscrit un montant de recettes de 80 000 € sur 2024 concernant le stationnement payant avec une extension du périmètre intégrant en 2024 le parking de la Douve.

I.7 Les autres produits de gestion courante : (locations, charges locatives ...)

Les produits prévus s'élèvent à 622 972 € (+77 470 €, + 14 %) et concernent principalement la perception de loyers de locaux mis à disposition des associations (Familles actives, Droit de cité,) indexés sur l'évolution du coût de la construction. En 2024, la Ville de Fougères encaissera la totalité des loyers liés à la location à la Direction Générale des Finances Publiques du bâtiment situé rue Jules Ferry/rue Jean Jaurès ainsi que les premiers versements de la concession du mobilier urbain.

I.8 Les atténuations de charges :

Les recettes attendues à ce titre s'élèvent à 42 100 € et se rapportent aux remboursements perçus au titre d'indemnités journalières et du contrat d'assurance pour les maladies professionnelles et accidents de travail du personnel municipal.

I.9 Les produits financiers et exceptionnels :

Les produits prévus s'élèvent à 10 100 €.

II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Hors virement à la section d'investissement (2 820 931 €) et opérations d'ordre (2 000 000 €), les dépenses de fonctionnement inscrites au Budget principal de la commune s'élèvent à 23 378 642 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors amortissements et fournitures pour travaux en régie progressent de 2,44 %, soit de 551 012 € par rapport au BP 2023.

Ces dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général :	5 692 335 €
- les fournitures pour travaux en régie	289 025 €
- les dépenses de personnel :	12 600 000 €
- les subventions, dotations et participations :	3 687 282 €
- les atténuations de produits	20 000 €
- les frais financiers :	1 050 000 €
- les charges spécifiques :	27 000 €
- les dotations aux provisions :	13 000 €
Total	23 378 642 €

II.1 Les dépenses de Personnel :

La dépense totale de ce chapitre est estimée à 12,60 millions d'euros.

L'évolution attendue des traitements et charges de personnel est de + 2,44 % de BP à BP

Cette évolution s'explique principalement par :

- L'incidence en année pleine de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+1,5% au 1er juillet 2023) : + 60 000€
- L'incidence en année pleine de 5 points d'indice majoré à tous les agents des collectivités : + 100 000€
- Revalorisation du SMIC (indexation sur l'inflation) : + 20 000€
- Les avancements et promotions: + 30 000€
- Le recrutement d'un responsable marketing pour le château/CIAP'S à l'automne 2024 : + 10 000€
- Les élections européennes : + 10 000 €
- La participation à la prévoyance des agents (7€/mois) à compter de janvier 2024: + 20 000€

II.2 Les subventions, dotations et participations :

Ces dépenses concernent la subvention au Centre Communal d'Action Sociale, les subventions de fonctionnement aux associations, les subventions de financement des emplois pérennisés, les subventions aux associations conventionnées, les dotations annuelles, ...

En 2024, ces dépenses sont estimées à 3,68 millions d'euros, soit + 31 000 € par rapport au BP 2023.

Les principales variations sont les suivantes :

- Augmentation de la subvention CCAS afin de tenir compte des déséquilibres des budgets sur 2023 et notamment en conséquence de la vacance rencontrée dans les deux résidences, il est ajouté 133 000 €
- Non-reconduction de la Subvention exceptionnelle à Ouargaye pour l'aide au développement avec financement de l'Agence de l'eau - 61 000 €
- Non-reconduction de la Subvention exceptionnelle pour la Sur...prise de Fougères - 10 000 €

II.3 Les charges à caractère général (moyens des services)

Ces charges s'élèvent à 5 981 360 € et diminuent de 5,20 % par rapport au BP 2023.

Elles comprennent :

- Les fournitures pour travaux en régie : 289 025 €
- Les moyens des services : 5 692 335 €

a) Comme pour les dépenses de personnel, les fournitures pour travaux en régie sont comptabilisées en section de fonctionnement et seront comptabilisées, en fin d'année, via une opération d'ordre, en section d'investissement.

Ces dépenses sont évolutives d'une année sur l'autre car liées à la nature des dépenses d'investissement inscrites au budget de la commune.

b) les moyens des services (5 692 335 €)

Ces dépenses concernent principalement l'entretien, les fournitures, la réparation et la maintenance des bâtiments communaux (scolaires, sportifs, culturels, de loisirs, administratifs), les espaces verts, les réseaux, les véhicules et matériels. Elles concernent également les consommations d'eau, d'électricité, de gaz, de carburant, d'assurances, les dépenses de formation des personnels, les taxes et redevances...).

En 2024, ces prévisions de charges sont estimées à 5,69 millions d'euros, en diminution de 1,44 % par rapport au BP 2023, soit 83 206 €.

Les principales évolutions sur ce chapitre sont les suivantes :

- Ajustement des crédits des services au plus près des réalisations de 2023 : -150 000 €
- Augmentation du coût des denrées alimentaires : + 37 000 €
- Mise en place d'un goûter pour les enfants : + 23 000 €
- Organisation du passage de la flamme olympique (sécurité, animations, communication,) : + 50 000 €

Concernant les consommations énergétiques, pour rappel, la Ville de Fougères a lancé dès 2022 un important plan d'actions pour réduire sa consommation énergétique avec un objectif de 40 % de réduction des consommations. En conséquence des actions mises en place, il est prévu de reconduire le budget 2023 soit 1 550 000 € pour les dépenses d'électricité et de gaz.

4) Les frais financiers

Ces frais s'élèvent à 1 050 000 euros et augmentent de 38,16 % par rapport au BP 2023, soit 290 000 €.

5) Les charges spécifiques

Ces charges s'élèvent à 27 000 € et se rapportent aux annulations de titres sur exercices antérieurs. Suite au passage à la M57, les autres crédits initialement positionnés sur ce chapitre ont été transférés sur le chapitre « autre charge de gestion courante » (65).

6) La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements s'élève à 2 000 000 €. Il s'agit de la constatation comptable de la dépréciation au fil du temps des biens durables de la collectivité (véhicules, mobilier, matériels, ...).

L'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'autofinancement brut est égal à la différence entre les recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre) et les dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre et fournitures en régie), soit 4 405 931 €.

Après déduction du capital de la dette (2 650 000 €), l'autofinancement net atteint **1 755 931 €**.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

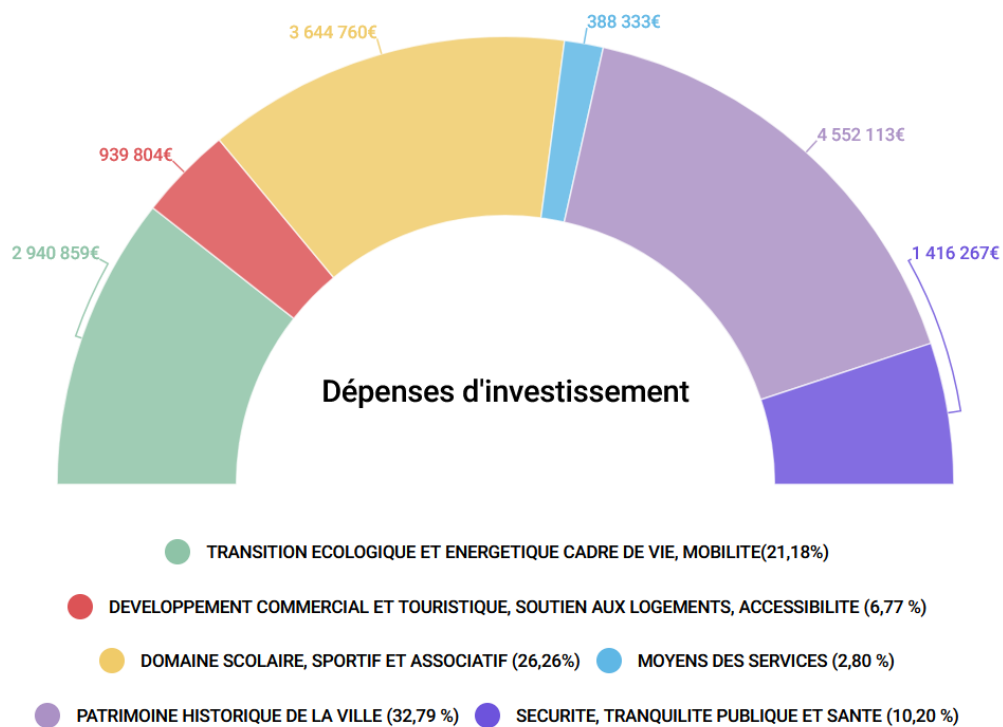
La section d'investissement s'équilibre à 18 295 736 €.

I LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Hors remboursement du capital de la dette (2 650 000 €), les dépenses d'investissement s'élèvent à 15 645 736 €.

- les travaux d'équipement, acquisitions et subventions d'équipement.....13 594 111 €
- les travaux réalisés en régie 589 025 €
 - dont fournitures.....289 025 €
 - dont personnels300 000 €
- les opérations d'ordre.....1 435 000 €
 - dont neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées 390 000 €
 - dont avances sur marchés et régularisation maîtrise d'ouvrage..... 1 000 000 €
 - dont amortissement de subventions d'investissement..... 45 000 €

Les travaux d'équipement et les travaux en régie (fournitures) se répartissent ainsi :



CREDITS SUIVIS EN AP/CP

Depuis le passage en M57, les ajustements de crédits en AP/CP doivent être intégrés dans les délibérations budgétaires et affectés par chapitre.

Il est retenu au budget primitif 2024 les crédits suivants (la répartition par chapitre est présente dans la maquette budgétaire) :

Dépenses en TTC

Programme pluriannuel : Rétablissement de la continuité écologique du Nançon

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	CP 2024
Voté antérieur	2 110 830 €	2 084 530,00 €	26 300 €
réalisation antérieure			
reprise non consommée		-5 740,73	5 740,73
ajustement des crédits l'AP	8 846 €		8 846,00
Voté	2 119 676,00 €	2 078 789,27 €	40 886,73 €

Programme pluriannuel : Maison des jeunes et aménagements annexes

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	CP 2024	CP 2025
Voté antérieur	1 892 000 €	993 292,72 €	898 707,28 €	
réalisation antérieure				
reprise non consommée		-162 707,11		162 707,11
ajustement des crédits l'AP	18 000,00		-243 707,28	261 707,28
Voté	1 910 000,00 €	830 585,61 €	655 000,00 €	424 414,39 €

Programme pluriannuel : Quartier de l'annexe Voirie

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	CP 2024	CP 2025
Voté antérieur	4 158 341 €	1 979 448,52 €	700 000,00 €	1 478 892,26 €
réalisation antérieure				
reprise non consommée		-154 833,86		154 833,86
ajustement des crédits l'AP	-382 340,78		-25 000	-357 340,78
Voté	3 776 000,00 €	1 824 614,66 €	675 000,00 €	1 276 385,34 €

Programme pluriannuel : Groupe scolaire Duguesclin

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	CP 2024	CP 2025
Voté antérieur	2 063 197 €	342 399,32 €	1 589 000,00 €	131 797,68 €
réalisation antérieure				
reprise non consommée		-260 558,91		260 558,91 €
ajustement des crédits l'AP	21 803,00		-69 000,00 €	90 803,00 €
Voté	2 085 000,00 €	81 840,41 €	1 520 000,00 €	483 159,59 €

Programme pluriannuel : Travaux de restauration du château

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	CP2024
Voté antérieur	3 748 314,00	1 865 103,66	993 200,00
réalisation antérieure reprise non consommée		-226 855,67	
ajustement des crédits l'AP	-1 860 066,01		-743 200,00
Voté	1 888 247,99 €	1 638 247,99 €	250 000,00 €

Concernant les crédits de la phase optionnelle de restauration, La ville est en attente des conditions de financement. Ils sont retirés provisoirement et seront réinscrits et adaptés suivant le niveau de financement.

Programme pluriannuel : CIAP'S

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	CP 2024	CP 2025
Voté antérieur	8 401 000 €	3 230 733,99 €	3 254 496,73 €	1 915 769,28 €
réalisation antérieure reprise non consommée		-261 755,55		261 755,55
ajustement des crédits l'AP	309 000,00		745503,27	-436 503,27
Voté	8 710 000,00 €	2 968 978,44 €	4 000 000,00 €	1 741 021,56 €

Programme pluriannuel : Quartier de l'annexe Crèche

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	CP 2024	CP 2025
Voté antérieur	1 751 000 €	716 339,09 €	1 034 660,91 €	
réalisation antérieure reprise non consommée		-100 790,03		100 790,03 €
ajustement des crédits l'AP	97 000,00		55 339,09	41 660,91
Voté	1 848 000,00 €	615 549,06 €	1 090 000,00 €	142 450,94 €

Aménagement de la rue de la Forêt

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement			
		exercice ant.	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Voté antérieur	1 375 090 €	100 000,00 €	900 000,00 €	375 090,00 €	
réalisation antérieure reprise non consommée		-100 000,00		100 000,00 €	
ajustement des crédits l'AP			-900 000,00		900 000,00
Voté	1 375 090,00 €	0,00 €	0,00 €	475 090,00 €	900 000,00 €

Il est également proposé la création d'une autorisation pour le futur pôle d'échanges multimodal. Pour l'instant, il est uniquement inscrit les crédits de maîtrise d'œuvre et les dévoiements préalables nécessaires, les crédits liés aux travaux seront ajoutés après le résultat de la consultation. Il est donc proposé la répartition suivante :

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement	
		CP 2024	CP 2025
Réalisation du pôle d'échanges multimodal	800 000 €	473 000,00 €	327 000,00 €

LES PRINCIPALES DEPENSES (dépenses > 40 000 €)

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, CADRE DE VIE, AMENAGEMENTS URBAINS ET ESPACES VERTS ET TRANSITION ECOLOGIQUE

AMENAGEMENT DU SITE DE L'ANNEXE DUGUESCLIN	675 000 €
PEM - MAITRISE D'ŒUVRE	273 000 €
ENVELOPPE GLOBALE RESEAU EAUX PLUVIALES (TRAVAUX SECTEUR PEM)	200 000 €
REDUCTION DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE	171 000 €
ACCOMPAGNEMENT DES 5 ECO-CONSEILS	150 000 €
FALAISES : TRAVAUX	100 000 €
ENVELOPPE GLOBALE EFFACEMENT RESEAU AERIEN	100 000 €
ETUDE - TOUS STADES RELAMPING	70 000 €
CUVES RECUPERATION EAUX PLUVIALES	60 000 €
REFECTION VOIRIES DEGRADEES	50 000 €
TOUS BATIMENTS : ETUDES DIVERSES	50 000 €
ACQ TERRAINS NUS	50 000 €
TRVX BATIMENT 77-79 RUE DE LA FORET -ET DEMOLITION	46 757 €
AMENAGEMENT ABORDS ASCENSEUR NANCON	41 088 €
RESTAURATION ECOLOGIQUE DU NANCON	40 886 €
INSTALLATIONS CHAUFFAGE TELEGESTION	40 000 €
VEGETALISATION HAUTE VILLE BASSE VILLE	40 000 €
RUELLE DES VAUX : TRAVAUX DE CONFORTEMENT	40 000 €
PROGRAMME TROTTOIRS DIVERS	40 000 €

CONTRIBUTIONS A LA SECURITE, A LA TRANQUILITE PUBLIQUE ET A LA SANTE

MAISON DE SANTE	1 150 000 €
MATERIEL VIDEOPROTECTION SECTEURS COTTERETS - FORAIRIE	70 000 €
LOGICIEL SECURITE RESEAU + ETUDE CYBERSECURITE	50 000 €

TRAVAUX ET ACQUISITIONS DANS LES DOMAINES SCOLAIRE ET SPORTIF ET ASSOCIATIFS

AP GROUPE SCOLAIRE DUGUESCLIN	1 520 000 €
AP CRECHE ANNEXE	1 090 000 €
AP/CP MAISON DES JEUNES TRAVAUX	655 000 €

CONTRIBUTIONS AU DEVELOPPEMENT COMMERCIAL ET TOURISTIQUE, SOUTIEN AUX LOGEMENTS ET ACCESSIBILITE

SUBVENTION FOUGERES HABITAT 5 RUE DE LA PINTERIE	300 000 €
SUBVENTION FOUGERES HABITAT EDMON ROUSSIN / CHARLE LE GOFFIC	150 000 €
SUBVENTION CINEMA LE CLUB	100 000 €
SUBVENTION NEOTOA PLACARDIERE	91 000 €
ETUDE : RUE DE LA FORET	73 689 €
SUBVENTIONS EQUIPEMENT AUX PARTICULIERS : LOGEMENTS VACANTS	50 000 €
SUBVS EQUIPEMENT PARTICULIERS / SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	40 000 €

TRAVAUX ET ACQUISITIONS SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE LA COMMUNE

AP/CP CIAPS	4 000 000 €
TRAVAUX RESTAURATION DU CHÂTEAU	250 000 €
HOTEL DE VILLE TRAVAUX MENUISERIES	45 613 €
MONUMENTS HISTORIQUES : DEVEGETALISATION AU CHATEAU	40 000 €
ETUDE AMENAGEMENT DES ABORS DU CIAPS	40 000 €

MOYENS DES SERVICES

LOGICIELS TOUS SERVICES	125 500 €
MATERIELS INFORMATIQUES	103 000 €

II LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors virement provenant de la section de fonctionnement (2 700 931 €), les recettes d'investissement s'élèvent à 15 594 805 € et comprennent :

- les subventions sur dépenses d'équipement et créances	3 889 795 €
- les dotations (y/c FCTVA)	1 675 000 €
- Le produit des amendes de police.....	80 000 €
- les cessions	600 000 €
- les dotations aux amortissements	2 140 000 €
- les autres opérations d'ordre (avances sur marché)	1 000 000 €

Ainsi que l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement : 6 182 410 € qui sera mobilisé à hauteur du besoin de financement des réalisations 2024.

Après examen par la commission finances, ressources humaines et organisation des services, il vous est proposé :

- D'approuver le Budget Primitif 2024 de la Ville de Fougères
- D'adopter les autorisations de programme pour 2024
- D'Autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

Monsieur LE MAIRE : Avant de vous présenter maintenant les budgets de la Ville pour 2024, je veux vous remercier chers collègues pour votre contribution à sa préparation.

Je remercie également le Directeur Général, les Directrices et Directeurs, notamment des Finances et des Services Techniques, qui ont contribué à la rédaction du rapport qui vous a été adressé, ainsi que l'ensemble des services, les agents de la Mairie qui mettront en œuvre les actions que nous allons retenir.

Les budgets primitifs que nous vous proposons font suite au débat qui a eu lieu le 1^{er} février dernier et traduisent concrètement les orientations que nous avons adoptées. Ils représentent la stratégie et les actions que nous voulons mener en référence à notre projet municipal que nous avons dû adapter compte tenu des grands défis qu'il nous appartient de relever ainsi que des valeurs de solidarité et d'engagement auxquelles nous sommes attachés.

Les orientations, je les rappelle succinctement car elles sont déterminantes dans la définition de nos grands équilibres budgétaires.

Nous voulons en effet :

- Accélérer la transition écologique et énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver la biodiversité ;
- Assurer l'accès aux soins et à la santé des habitants de notre territoire ;
- Contribuer à la sécurité publique, notamment en facilitant l'intervention des forces de police et en soutenant de nombreuses actions de prévention ;
- Soutenir la construction et la rénovation des logements ;
- Développer les mobilités, notamment dites actives sur la Ville ;
- Sauvegarder la mémoire des patrimoines de Fougères ;
- Garantir un bon niveau de service public municipal pour nos concitoyens ;
- Continuer de soutenir le commerce et l'artisanat 2022-2026 ;
- Attirer de nouveaux talents et fidéliser nos agents en proposant un cadre attractif et la poursuite de l'expérimentation de la semaine à 4 jours ;
- Renforcer les animations dans la Ville, notamment en participant à l'évènement national des Jeux Olympiques et Paralympiques que constitue le passage de la flamme ;
- Poursuivre l'accompagnement des associations dont le rôle est majeur dans notre Ville ;

Enfin, comme nous l'avons évoqué lors du début d'orientations budgétaires, nous confirmons notre proposition d'augmentation du taux des impôts locaux de 7 %. Nous n'avons pas le choix.

Il nous faut en effet :

- Financer l'augmentation des dépenses d'électricité et de gaz malgré les gros efforts d'économies d'énergie que nous avons réalisés et que nous continuerons de faire en 2024, celle des dépenses de personnel qui représentent 55 % des dépenses de fonctionnement, la multiplication par 4 des taux d'intérêt des emprunts souscrits auprès des banques, le renchérissement des produits alimentaires, l'augmentation des dépenses sociales du CCAS.

Il nous faut aussi compenser les baisses de recettes du fait de la vacance, notamment de l'immeuble collectif de la Résidence Rebuffé, et de la crise immobilière.

Ce sont là les conséquences des graves crises que nous connaissons. Personne n'avait prévu la crise du COVID et de l'énergie, l'inflation ainsi que la crise actuelle du logement.

Il nous faut enfin tenir compte du programme d'investissement que nous mettons en œuvre. Nous n'avons retenu que les projets pour lesquels des subventions nous sont accordées. Nous ne pouvons arrêter ces projets car nous perdriions les subventions et serions contraints de verser des pénalités aux entreprises retenues.

Nous avons gelé certains projets et resserré certaines dépenses récurrentes pour les deux années à venir (rénovation de voirie, le remplacement de canalisations d'eaux pluviales, l'effacement des réseaux, l'achat de matériel).

Il n'y a pas de solution miracle.

Nous sommes obligés d'augmenter les taux d'imposition pour conserver des services publics de qualité, soutenir les associations qui participent activement à la dynamique fougèraise, et pour dégager une épargne suffisante pour financer une partie des travaux que nous avons engagés.

J'ajoute que Fougères restera une des Villes de plus de 10 000 habitants les moins imposées de Bretagne.

Pour la suite, je distinguerai le Budget Principal et les budgets annexes.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

Hors opérations d'ordre, les recettes réelles sont prévues à hauteur de 27,2 millions d'euros, en progression de 4,9% par rapport aux inscriptions 2023. Les chapitres les plus importants sont les suivants :

1) Les contributions directes

Elles devraient atteindre 12 millions d'euros (44,3% des recettes) dont 11,6 millions pour les impôts locaux qui se répartissent de la manière suivante :

- 11,3 millions pour la taxe sur le foncier bâti dont le taux passera de 45,94 % à 49,16 % ;
- 212 000 € pour la taxe d'habitation relative aux résidences secondaires ;
- 51 000 € pour la taxe sur le foncier non bâti ;
- 32 000 € pour la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le montant d'allocation compensatrice de l'Etat est prévu à hauteur de 438 000 € comme en 2023 et correspond à la réduction de 50 % de la taxe sur le foncier bâti payée par les entreprises industrielles.

2) Les dotations de l'Etat

Elles sont estimées à 5,3 millions d'euros (19,6 % des recettes) et correspondent aux cinq dotations suivantes : la dotation forfaitaire, la dotation Solidarité Urbaine, la dotation Nationale de Péréquation, la dotation de décentralisation ainsi qu'une autre concernant l'enregistrement des demandes de passeport et de carte nationale d'identité.

L'augmentation globale devrait être de l'ordre de 60 000 €.

3) Les dotations versées par Fougères Agglomération

Nous devrions percevoir 4,8 millions d'euros en 2024 qui représentent 17,6 % des recettes prévisionnelles.

Il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une compensation à la suite notamment du transfert en 2003 des équipements et services ainsi que de la taxe professionnelle de la Ville vers Fougères Agglomération.

4) Les produits des services et du domaine ainsi que des loyers de locaux mis à disposition d'associations

Nous avons retenu un montant global de 2,7 millions d'euros, soit 10 % des recettes. Ces recettes résultant des services que nous proposons à nos concitoyens seront en hausse par rapport à 2023 de 230 000 € du fait de l'augmentation prévue du nombre des entrées du château et du camping ainsi que de la revalorisation des tarifs, de la location des locaux du Boulevard Jean-Jaurès à la DGFIP et de recettes provenant du stationnement payant.

Vous pouvez noter que les recettes provenant du fonctionnement de nos services représentent seulement moins de 10 % des recettes totales de fonctionnement. Tout le reste, soit 90 % provient en très grande partie des impôts d'une part locaux et d'autre part nationaux.

5) Les autres impôts et taxes

1,44 million d'euros, soit 5,3 % des recettes prévisionnelles.

Ce poste est prévu en diminution de 100 000 € par rapport au BP 2023 en raison de la diminution des droits de mutation et donc d'un marché immobilier moins dynamique.

6) Enfin, il nous reste un dernier poste de recettes : les participations versées par l'Etat, des collectivités comme la Région ou le Département, et des organismes comme la Caisse d'Allocations Familiales.

Notre prévision s'établit à 790 000 €, soit une diminution de 13 % par rapport aux crédits ouverts en 2023 pour les deux raisons suivantes :

- Nous ne percevons pas en 2024 l'aide exceptionnelle de l'Agence de l'Eau au titre du projet de coopération d'aide au développement de Ouargaye.
- D'autre part, nous recevons une aide de la CAF moins élevée du fait de la réduction d'activité de la crèche.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Nous les proposons à hauteur de 22,8 millions d'euros, en augmentation de 2,5 % par rapport aux inscriptions de 2023.

4 postes de dépenses :

1. Les dépenses de personnel

55 % des dépenses.

C'est le poste le plus important : 12,6 millions d'euros en augmentation de 2,4 % par rapport aux crédits inscrits en 2023.

Cette évolution résulte des décisions suivantes :

- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+1,5 % au 1^{er} juillet 2023) : + 60 000 €.
- L'incidence en année pleine de 5 points d'indice majoré à tous les agents : 100 000 €.
- Les avancements et promotions : + 30 000 €.
- Le recrutement d'un responsable marketing à l'automne : + 10 000 €.
- La revalorisation du SMIC (indexation sur l'inflation) : + 20 000 €.
- La participation à la prévoyance des agents (7 €/mois) à compter du 1^{er} janvier 2024 : + 20 000 €.

2. Les subventions et les participations

16 % des recettes de fonctionnement.

Au total 3,7 millions d'euros soit 31 000 € de plus par rapport au Budget Primitif 2023 pour deux raisons :

- l'augmentation de notre participation au fonctionnement du CCAS de 133 000 € afin de tenir compte de la vacance dans les résidences, et donc de la diminution du nombre de résidents ;
- la non-reconduction de la subvention exceptionnelle versée en 2023 à Ouargaye, financée par l'agence de l'eau.

3. Les charges à caractère général (les moyens des services)

Elles sont prévues à hauteur de 5,7 millions et en baisse de 1,5 %, soit 83 000 € par rapport au budget primitif 2023, mais en augmentation de 8 % par rapport à 2022 en raison notamment de l'augmentation des dépenses d'énergie. Elles représentent 25 % de nos dépenses.

Vous avez pu noter que notre plan de réduction des consommations d'énergie a de bons effets puisque la consommation d'électricité et de gaz à fin juin 2023 a baissé de 30 % par rapport à juin 2021. Sur le plan des coûts également. La facture estimée par le SDE 35 était de 2,4 millions d'euros pour l'année 2023. Elle devrait être finalement de l'ordre de 1,5 million, soit une diminution de 900 000 € sachant que 180 000 € ont été pris en charge par l'Etat au titre de l'amortisseur électricité.

Ce sont donc environ 700 000 € qui ont été économisés en 2023 représentant plus de 6 % du montant de la taxe sur le foncier.

Compte tenu de tous ces efforts, nous proposons d'inscrire cette année le même montant de dépenses d'électricité et de gaz qu'en 2023, soit 1,55 millions d'euros. Nous souhaitons faire mieux dans l'intérêt de nos concitoyens grâce à toutes les actions d'économie que nous mettons en œuvre.

Par ailleurs, il nous faut prendre en compte le renchérissement des denrées alimentaires, près de 40 000 € en plus, la mise en place du goûter pour les enfants (+23 000 €) ainsi que l'organisation du passage de la flamme olympique (sécurité, animations, communication) à hauteur de 50 000 €.

J'ajoute qu'une analyse précise des dépenses récurrentes a permis d'ajuster les crédits des services au plus près des réalisations de 2023 et de les réduire globalement de 150 000 €.

4. Les frais financiers

4,6 % des dépenses de fonctionnement.

Ils sont prévus en augmentation de 290 000 €, autrement dit de 38 % par rapport à 2023.

Deux explications : d'une part la nécessité de réaliser des travaux qui ont été confiés aux entreprises et d'autre part la forte hausse des taux d'intérêt en 2 ans.

L'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Selon nos prévisions, nous pourrions dégager un autofinancement brut de 4,4, millions d'euros et après déduction du remboursement du capital de la dette (2,65 millions d'euros), un autofinancement net de 1,75 million d'euros pour financer une partie des travaux que nous réaliserons cette année.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses prévisionnelles d'investissement.

Nous vous proposons d'inscrire 14,2 millions d'euros hors remboursement de la dette et opérations d'ordre (avances sur marchés et amortissements). Elles se répartissent de la manière suivante :

- 590 000 € de travaux en régie,

- 13,6 millions de travaux et de subventions d'équipements.

Dans le document budgétaire que nous vous avons transmis, nous présentons à titre indicatif les dépenses d'équipement par grand domaine sachant que la transition écologique, la sobriété énergétique, la solidarité et le développement sont au cœur des politiques publiques que nous mettons en œuvre.

- Ainsi les actions spécifiques de décarbonisation, d'économie d'énergie, de mobilité, de continuité écologique et de cadre de vie représentent 21 % des dépenses d'équipements. Quelques exemples : la poursuite de l'aménagement du site dit de l'Annexe, des études relatives au pôle de correspondance des mobilités place de la République-gare routière, le remplacement de lampes énergivores, la récupération d'eaux pluviales, la végétalisation en haute et basse ville, l'effacement des réseaux.
- Un peu plus de 10 % des travaux concernent la santé, la sécurité publique et la sécurité informatique. A titre d'exemple la construction de la maison de santé pluridisciplinaire sur le site de Bertin et la pose de caméras pour aider la police à identifier les auteurs d'actes de délinquance.
- Plus de 26 % de nos investissements sont relatifs au domaine scolaire, sportif et culturel. Nous avons là encore de beaux projets en cours : la construction-rénovation du groupe scolaire Duguesclin, la construction de la crèche de 24 places pour Nicolas et Pimprenelle et d'une maison des jeunes pour le Valdocco.
- Près de 7 % des crédits sont des soutiens au logement, au commerce et à l'artisanat, ainsi qu'à des associations. C'est ainsi que 450 000 € sont prévus pour contribuer au financement de logements sociaux construits par Fougères Habitat, (rue de la Pinterie et boulevard Edmond Roussin notamment). Il est également proposé de verser 100 000 € au cinéma le Club pour lui permettre notamment de remplacer son matériel de projection.
- Près de 33 % concernent la valorisation du patrimoine historique de la ville dont les atouts sont majeurs en termes culturel, touristique et de cadre de vie. Je fais naturellement référence à la Coursive dont la construction mobilisera 4 millions d'euros cette année, ainsi qu'à des travaux de restauration du château.

Ce sont là de nombreux projets qui concernent la vie quotidienne et la qualité de vie de nos concitoyens.

2. Les recettes prévisionnelles d'investissement

Comme vous l'avez noté, elles se composent essentiellement :

- de subventions d'un bon niveau de la part de l'Etat, de la région Bretagne et du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Nous avons inscrit près de 4 millions d'euros ;
- de l'épargne nette : 2,3 millions d'euros en tenant compte des travaux en régie.
- de dotations (notamment le Fonds de Compensation de la TVA) : 1,67 millions ;
- de cession : 600 000 € ;
- de recettes diverses comme les amendes de police (80 000 €) ;
- ainsi que des dotations aux amortissements et d'avances sur marché.

Pour équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'inscrire un peu plus de 6 millions d'euros d'emprunt sachant que nous prévoyons d'en mobiliser 3 à 4 millions d'euros en fonction de l'avancement de nos chantiers.

En conclusion, comme de nombreuses collectivités locales, il nous faut absolument intégrer les réponses aux graves crises que nous connaissons depuis quelques années et que personne n'avait prévu pour ce qui concerne certaines d'entre elles (sanitaire, énergétique...) et donc adapter notre projet municipal.

Cette année 2024 sera semblable à celle de 2023, difficile sur le plan budgétaire, malgré tous les efforts que nous faisons pour :

- conserver des services de qualité, essentiels pour la vie quotidienne de nos concitoyens et la cohésion sociale ;
- agir efficacement dans le sens de la transition écologique, de la sobriété énergétique, du développement et de la solidarité ;
- maintenir un positionnement fiscal favorable ;
- conserver une situation financière saine nous permettant de dégager une épargne nette suffisante pour financer des projets majeurs d’adaptation et de transformation de la ville ;

Nous vous proposons un budget de réponse aux grands défis de notre temps, un budget d’avenir.

Monsieur BOURGEOIS : Monsieur le Maire, chers collègues. Concernant ce budget 2024, nous avons déjà pu commenter, argumenter et échanger lors des discussions sur les orientations budgétaires au dernier conseil municipal, nous n’allons donc pas répéter tout ce qui a été dit. Toutefois, nous tenons à souligner quelques points.

En effet, sur les dépenses d’investissement, nous remarquons encore une augmentation, entre le Débat d’Orientation Budgétaire d’il y a 6 semaines et cette présentation. Ces augmentations bien que modérées et encore que..., sont symptomatiques de la gestion de vos projets :

- Maison des jeunes et aménagements annexes : +1% ;
- Quartier de l’Annexe Voirie, où le skate-park est sorti de ce budget, mais sans savoir où il est parti... ;
- Groupe scolaire Duguesclin : +1% ;
- CIAP’S : +3,6% ;
- Quartier de l’Annexe Crèche : +5,5% .

Pour financer ces projets et ces augmentations vous recourez à des emprunts, (15,5 millions d’euros en deux ans). L’endettement de la ville s’en trouve toujours plus élevée avec plus de 37 millions d’euros, soit une hausse de 48% en à peine 4 ans. Ces emprunts sont inquiétants sur la capacité financière future de la Ville : Les charges financières, c’est-à-dire les intérêts payés liés aux emprunts vont passer de 600 000 € en 2022 à 1 050 000 € en 2024, +75% en deux ans ! les taux élevés actuels vont peser sur les finances futures de la Ville et de façon durable sur les fougerais.

Dans votre budget vous baissez fortement les travaux en régie dans les dépenses de fonctionnement. Il y a d’ailleurs une erreur sur le tableau page 3 section investissement dans les dépenses où le montant des travaux en régie est inexact (mauvais copier-coller, je pense qu’il faut lire 289 025 € et non 534 107 € - voir page 9 et page 10). Ces travaux correspondant au quotidien des fougerais : entretenir son patrimoine et fournir un service public de qualité en seront mécaniquement impactés. Pourquoi baisser ces travaux qui étaient pourtant d’après vos dires le reflet d’une politique vertueuse ?

Enfin, Monsieur le Maire, notre inquiétude exprimée l’année dernière était légitime : on vous alertait qu’il ne fallait pas que l’emprunt d’aujourd’hui devienne l’impôt de demain. Force est de constater que les emprunts d’hier deviennent les impôts d’aujourd’hui avec l’augmentation du taux d’imposition de 7%. Le contribuable est la variable d’ajustement des dépenses de la Ville et je rajouterai même du SMICTOM. Depuis 2021 les impôts pour les fougerais auront ainsi augmenté de + de 33%, alors que leurs revenus ne changent pas ou trop peu.

Les propriétaires fougerais ne sont pas des nantis, les personnes âgées, et les retraités, dont le revenu est gelé, figurent parmi ces principales victimes. Il faut être encore plus vigilant que d’habitude. Votre augmentation ajoute une pression fiscale supplémentaire sur les contribuables qui doivent déjà faire face à des coûts de la vie toujours plus élevés.

Enfin, vous avancez que Fougères est une ville avec un taux d'imposition pas très élevé. Certes, mais Fougères est aussi une des villes où le revenu moyen par habitant est le plus faible, inférieur par exemple de 17% à la moyenne du Département et inférieur de 13% à Vitré.

Donc, sans surprise, ces éléments ajoutés à ceux abordés lors du Débat d'Orientations Budgétaires ne nous permettent pas de voter ce budget, et donc de voter contre.

Madame LAFAYE : Il s'agit ce soir de voter (ou non) le budget que votre équipe propose pour l'année 2024. C'est une année importante puisqu'il ne reste que deux ans à l'équipe municipale pour réaliser son projet. Certes ce mandat n'a pas été facile mais avec votre expérience, Monsieur le Maire y a-t-il vraiment des mandats faciles ?

- Concernant la dette, vous annoncez le mois dernier qu'elle « *restait contenue* ». La courbe que vous produisez ici ne laisse pas entendre la même chose et je m'interroge sur la prise en compte des nouveaux emprunts de l'année dans le calcul de l'encours de la dette. De plus, la durée des emprunts est de 29 ans. Ne faudrait-il pas avoir un emprunt qui corresponde à la durée de vie de l'investissement ? Si l'on prend le CIAP's pour exemple on peut supposer que la muséographie aura été complètement revue dans 30 ans. Et je ne parle ici que de la muséographie.
- De plus vous annoncez une nette baisse de l'annuité des emprunts en 2029. Tout le monde autour de cette table a bien conscience que notre mandat expire en 2026. Cela signifie donc que la future équipe ne pourra pas réaliser de grands projets dans la première partie du futur mandat.

Concernant l'augmentation des taux. Vous proposez une nouvelle augmentation de 7 %. Ça n'est un secret pour personne, de nombreuses communes du département ont vu augmenter leurs impôts locaux ces dernières années. Mais je reviens une nouvelle fois sur vos annonces du mois dernier. Nous serions selon vos dires, « *une des deux villes de Bretagne où les impôts sont les plus bas* ». Mais quand on regarde un peu le détail avec des communes de taille comparable. On arrive à un taux de 49,1% à Fougères contre 38,3 % à Vitré. La moyenne nationale quant à elle est de 35,49%. Permettez-moi donc de relativiser vos dires.

Cette augmentation des taux de 7% vous permet donc de financer de nouveaux projets. Alors quels sont-ils ?

Les travaux d'équipement que vous nous présentez dans les dépenses d'investissements sont très joliment illustrés dans un arc en ciel de couleurs. Très joli mais discutable. On trouve par exemple en jaune le domaine scolaire, sportif mais aussi associatif. En violet on peut même voir regrouper la sécurité avec la santé, c'est-à-dire la maison de santé et l'installation de nouvelles caméras. Ce regroupement n'a aucun sens et invisibilise certains investissements.

Je vous propose cette année de ne pas rentrer dans le détail des investissements que vous proposez. Mais plutôt de partir de vos chiffres pour bâtir un contre budget basé sur notre programme.

Je m'arrêterai sur deux de vos principaux projets :

- 1) 4 millions d'euros vont être dépensés uniquement cette année pour le CIAP's.
- 2) 800 000 € uniquement pour la maîtrise d'ouvrage du futur PEM. Les fougérais et les fougéraises doivent avoir en tête que le déplacement de la place Carnot sur la place de la République, en plus d'être un chantier conséquent en centre-ville, ne propose pas une réelle évolution. La gare routière restera à sa place et nous n'entendons plus parler de la maison des mobilités incluant la boutique SNCF. Nous aurons donc certes une place de la République repensée ainsi que l'Esplanade des Chaussonnières rénovée, mais y avait-il réellement un besoin en ce sens ? Nous pourrions donc prendre le bus en arrivant à vélo. C'est une excellente chose mais rien qui ne puisse être aménagé Place Carnot. D'ailleurs des parkings à vélo étaient attendus depuis 2018 sur cette même place. Comme nous l'avions dénoncé lors du dernier conseil, pas un centime ne sera investi cette année pour les mobilités douces malgré votre présentation du schéma vélo.

Alors soyons clairs, sommes-nous contre l'implantation d'un PEM sur le territoire ? Non. Mais est-ce absolument nécessaire de revoir cette partie de la ville ? Pas vraiment. Ce projet tient-il compte de l'évolution des mobilités à moyen et long terme ? Absolument pas. C'est pour cela que ces dépenses nous sembleraient bien plus utiles dans d'autres projets.

- 3) Ajoutons à ces projets superflus les 70 000 € que vous ajoutez cette année pour les caméras de vidéosurveillance dans les quartiers Forairie et Cotterêts. Depuis 2015, votre amour de la vidéosurveillance devient manifeste alors que vous vous étiez engagés à rester sur une surveillance de la circulation. On peut évidemment noter que ce déploiement endémique ne résout absolument pas le problème de l'insécurité. Vous dites répondre à une demande de la police nationale mais si on voulait parfaitement les entendre, il faudrait des caméras infra-rouges bien plus performantes. A peine posées, elles sont déjà obsolètes.
- 4) Enfin, 41 000 € se glissent dans votre budget pour les abords de l'ascenseur du Nançon déjà tant décriés par nos concitoyens.
 - Au total uniquement pour l'année 2024, ce sont près de 5 millions d'euros que nous n'aurions pas utilisé de la même manière. Vous dites que l'on fait des « listes à la Prévert », je vous démontre ici que vos choix budgétaires sont politiques et que nous aurions utilisé autrement cet argent.
 - Nous choisissons la rénovation du centre de loisirs et des foyers logements au lieu du CIAP'S par nécessité. Au lieu d'investir tous les ans un peu plus dans la vidéosurveillance, sans que la situation ne s'améliore et sans anticiper l'obsolescence du matériel, nous investirons dans une politique de sécurité publique qui passe par une véritable démarche de prévention.

Votre entêtement nous conduit malgré la conjoncture actuelle à voir les dépenses d'investissement atteindre des sommets jamais égalé depuis 2014. Pour comparer les dépenses d'investissements étaient presque deux fois moins élevées en 2018 (8,4 millions contre 15,6 en 2024).

Comme nous l'avions dit l'an passé, nous ne sommes pas de doux utopistes. Nous le réaffirmons aujourd'hui il aurait fallu en 2023 et 2024 adopter un budget contraint centré sur l'existant et les besoins réels de la population plutôt que de poursuivre des dépenses devenues fastueuses qui vont nous impacter pour les 30 prochaines années.

Vous l'aurez compris, nous voterons contre ce budget et nous restons ouverts auprès de nos concitoyens pour construire un autre projet pour les années à venir.

Madame D'ORSANNE : Vous nous présentez aujourd'hui votre budget qui est une copie conforme de vos orientations budgétaires. Comme les années précédentes nous avons eu un débat sur les orientations budgétaires où nous vous avons écouté, mais vous n'avez pas écouté l'opposition. Vous nous avez même répondu avec beaucoup de mépris et vous êtes restés campés sur vos positions.

Vous confirmez bien dans ce budget une hausse de la taxe foncière de 7%, une nouvelle fois vous faites les poches des fougères et vous l'expliquez par votre besoin de compenser la hausse des prix de l'énergie, ainsi que la hausse des dépenses de personnel sans compensation de l'Etat. Faut-il rappeler encore ici que vous pleurez les conséquences politiques menées par un gouvernement que vous soutenez ?

Sur la hausse des prix de l'énergie. Faut-il encore rappeler que nous subissons une nouvelle hausse de 10% des prix de l'électricité annoncée par Gabriel ATTAL cette année, après déjà plusieurs augmentations en 2023 et en 2022, là encore vos amis du gouvernement n'y sont pas pour rien. Alors que nous pourrions retrouver un prix bien inférieur, un prix français de l'électricité en nous libérant du marché européen de l'électricité, comme l'on fait l'Espagne et le Portugal.

Vous déplorez également dans ce budget la baisse du produit des droits de mutation liée à la réduction du nombre de transaction immobilière. On a eu l'occasion d'en parler lors des orientations budgétaires, on sait que

le secteur du logement est en crise, les professionnels du bâtiment sont très touchés et cette crise du logement est due en partie à la mise en place des nouvelles normes DPE qui pénalisent les propriétaires, une fois de plus, qui ne peuvent plus mettre leur bien ni en location, ni même les vendre, même si nous constatons, et c'est heureux, un assouplissement en cours de ces normes.

Mais attention ! L'autre cause de cette baisse des transactions immobilières ne serait-elle pas liée également à l'image de la Ville de Fougères. La Ville de Fougères est-elle encore attractive ? On peut en douter.

Monsieur FEUVRIER, vous restez à Fougères le Maire du grand basculement. Le basculement d'une Ville de Fougères plutôt paisible il y a encore quelques années, à celle qui aujourd'hui défraie la Chronique. Vous êtes en effet Maire depuis 2007 et qu'est devenue cette ville depuis ces 17 dernières années ?

Alors vous m'avez déjà reproché de parler uniquement de politique nationale, comme s'il ne fallait surtout pas critiquer le gouvernement que vous soutenez et dont vous subissez pourtant les prises de positions comme on vient de le voir. Permettez-moi de vous parler d'un sujet un peu plus local, celui de l'insécurité de Fougères. Malheureusement pour vous le ministère de l'Intérieur vient tout juste de publier des chiffres des principaux crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationale, les médias locaux ont publié tout récemment un classement des villes du département les plus touchées par la délinquance et ce classement n'est pas bon du tout pour Fougères. Près de 1100 délits en 2023 à Fougères, une insécurité en hausse de plus de 26% depuis 2018. Les incendies et destructions volontaires ont augmenté de près de 30% à Fougères par rapport à 2022.

Je disais que vous étiez le Maire du grand basculement à Fougères, nous y sommes. Sous votre mandature la ville s'est dégradée, son visage a changé avec de plus en plus d'immigration et de plus en plus d'insécurité. Encore tout récemment, le samedi 16 et le dimanche 17 mars, deux véhicules ont été incendiés rue des Sabotiers, puis deux autres cette fois route de la Chapelle Janson. Et quelle est la réaction des riverains touchés ? Ils mettent en cause l'absence d'éclairage public. Ah ! Etonnant ! N'est-ce pas précisément ce que nous vous réclamons ici même ? Vous dites aux fougerais qu'il n'y a pas de lien entre l'éclairage public, les incendies et qu'après tout il y a bien des actes de délinquance commis en plein jour, mais personne ne dit le contraire. Reconnaissez néanmoins que ces incendies qui se sont multipliés ces derniers mois sont grandement facilités par l'absence d'éclairage, c'est en tout cas ce que pense les fougerais. Vous n'êtes pas de leur avis ? Mais vous vous obstinez à vouloir atteindre vos 40% de réduction de la consommation, de la sobriété énergétique, mais à quel prix ? Au détriment des préoccupations des fougerais, de leur sécurité, de leur tranquillité.

Nous vous l'avions dit lors des orientations budgétaires les fougerais attendent des mesures concrètes et là toujours rien ! De nouveau dans ce budget et de manière dogmatique, vous indiquez que la réduction des émissions carbone est votre objectif premier. Les fougerais eux, aimeraient juste pouvoir vivre sereinement en toute tranquillité, sans crainte de trouver leur véhicule calciné.

De la même manière, aucun infléchissement de votre part sur la police municipale. Comment expliquez-vous Monsieur le Maire qu'une commune bretonne comme Dinan dispose d'une équipe de 13 agents de police municipale pour 15 000 habitants, tandis que la Ville de Fougères a que 3 agents pour 20 000 habitants ? Patrouille dans toute la Ville, intervention dans les écoles et avant les cérémonies patriotiques, lutte contre les dépôts d'ordures, médiation lors des troubles de voisinage ou de nuisance, sécurisation des établissements scolaires, intervention lors des crimes et délits, sans oublier la gestion du domaine public (travaux, marchés, terrasses...) et l'encadrement de diverses manifestations. Il s'agit là d'une vraie police de proximité, celle que vous refusez toujours aux fougerais.

Alors comme chaque année, vous allez peut-être nous dire que nous faisons un discours de politique nationale, mais votre budget est contraint par cette politique de ce gouvernement que vous soutenez malgré tout. Et comme chaque année nous allons avoir l'intervention de Monsieur BOUDET pour nous demander de présenter un contre budget, mais nous le ferons pas, nous ne le ferons jamais. D'abord parce que vous ne prenez jamais en considération aucune de nos propositions et ensuite parce que c'est votre budget, ce sont vos choix

politiques. Le jour où nous aurons à le faire, nous le ferons très différemment. Nous n'avons clairement pas la même vision et les mêmes priorités pour Fougères et les fougerais.

Nous vous l'avions dit lors des orientations budgétaires, votre budget n'est pas à la hauteur de ce qu'attendent les fougerais nous voterons contre.

Monsieur BOURCIER : Pas de surprise sur les interventions « chacun prie dans sa chapelle ». Effectivement vous vous êtes bien renseignés, puisque jusqu'ici vous vouliez une police municipale pléthorique pour lutter contre les destructions qu'on a pu connaître en ville le soir, donc maintenant vous l'avez recentré sur les missions qu'elle accomplit aussi. En ce moment vous pouvez le constater, demandez-le aux parents d'élèves, la police municipale, même s'il elle n'est pas pléthorique, se concentre notamment sur ces actions. Avant vous nous disiez qu'il fallait une police municipale en nombre pour lutter contre les feux de voiture. On vous a expliqué que techniquement ce n'était pas le bon usage. Je note juste que vous avez réorienté, mais ça me fait plaisir de voir que vous vous êtes enfin renseignée.

Pour revenir sur ce que disait Madame LAFAYE, les caméras n'ont jamais été « l'alpha, l'oméga », effectivement au départ en collaboration avec la police elles ont été placées dans des endroits stratégiques par rapport aux circulations, suite à des problématiques. On ne va pas non plus se désoler qu'elle ait pu parvenir à obtenir d'autres résultats. Toujours la prévention naturellement, mais il y a aussi ce volet répression de la délinquance qui est quand même indispensable, la sanction doit aussi arriver. Difficile de dire le contraire.

Monsieur BOUDET : Pour faire plaisir à Madame D'ORSANNE. Juste sur un seul point que vous avez évoqué qui concerne les DPE. A qui profite les DPE ? Aux locataires les plus pauvres. Quand on demande à un propriétaire d'intervenir pour améliorer les conditions énergétiques de son bâtiment, c'est son locataire qui est en priorité le bénéficiaire, donc je considère qu'être contre cette mesure, c'est jouer contre le pouvoir d'achat des plus pauvres.

Madame D'ORSANNE : Pour répondre sur les DPE, le problème c'est qu'on est en train de revenir dessus, en tous cas sur les conditions telles qu'elles ont été mises, parce qu'on s'est rendu compte que d'une agence à une autre cela changeait, qu'il n'y avait pas une réglementation très stricte et on le sait, cela met à mal des propriétaires qui sont dans l'incapacité de mettre leur bien à louer. Mais parce que ça été trop loin, trop vite, toute de suite on met des normes et on le voit bien de toute façon ils sont en train de revenir dessus. Parce qu'ils sont allés trop rapidement et qu'ils ont imposé une règle qui ne convenait pas, surtout quand on a une crise du logement telle qu'on a en ce moment, ce n'est peut-être pas ce qui fallait faire tout de suite.

Madame LEFEUVRE : Je tenais à répondre à Madame LAFAYE au niveau du PEM. Juste rappeler que la compétence des mobilités est bien à Fougères Agglomération et qu'il ne s'agit pas d'un projet de la Ville, mais bien un projet porté avec Fougères Agglomération et la Région, qui ont ensemble bien notifié qu'il y avait un besoin de développement des mobilités.

Puis vous évoquez les vélos, mais vous avez oublié quelque chose de central qui est la maison des mobilités. Sans maison des mobilités, il manque une interface cruciale pour permettre de mettre en synergie l'ensemble des modes de déplacements.

Si vous arrivez à caser tout ça sur la place Carnot, sachant qu'elle est déjà en totale saturation. Pour avoir échangé avec les transporteurs du SURF, mais aussi du BreizhGo, le site est en limite. Or, nous voulons aussi développer les déplacements pour aller à Rennes, il nous faut développer les BreizhGo et les liaisons avec l'ensemble des transports.

Pour les vélos, il ne s'agit pas de coincer un petit abri à vélo qui ferait honneur, je pense qu'il mérite quelque chose avec un peu plus de surfaces. Quand on est sur des abris de PEM, pour des vélos cela représente une surface au sol importante.

En ce qui concerne les aménagements cyclables en lien avec le schéma vélo, je ne vais pas vous donner des noms de rues, parce qu'elles doivent d'abord passer en commission et en bureau municipal pour être validé, mais au niveau technique on va mettre des aménagements dès cette année. Ils ne seront pas de l'ampleur que vous souhaitez, mais nous souhaitons aller chercher un maximum de subventions pour ces aménagements et ça ne se fera pas sans une vision territoriale avec Fougères Agglomération et le Schéma vélo de Fougères Agglomération.

J'avais un autre point pour Madame D'ORSANNE, c'est vrai que vous mettez le carbone de côté. Je vous renvoie peut-être aussi au fait qu'on est à 63 C° de ressenti à Rio de Janeiro cette semaine, on est dans une situation qui devient très préoccupante, avec les températures qui augmentent. Certains commencent à avancer le fait que la France serait un des Pays où l'accélération des températures va le plus vite, près de 20 % plus vite qu'ailleurs. Je suis désolée mais plus tard quand on viendra vous dire que vous n'avez rien fait, vous n'aurez plus l'excuse de dire que vous ne saviez pas.

Madame MOCQUARD : C'est quand même assez incroyable de ne pas avoir un parking à vélo sur la place Carnot.

Madame LEFEUVRE : Il faut le placer, il faut que ce soit stratégique et il faut qu'il soit sécurisé.

Madame MOCQUARD : Il n'y a rien du tout pour un vélo, c'est quand même aberrant.

Madame LEFEUVRE : Il y en a à proximité mais pas à l'endroit du PEM, parce qu'il n'a pas été conçu comme un PEM. Ce n'est pas un PEM !

Madame MOCQUARD : On n'a pas besoin d'être un PEM pour mettre un parking à vélo.

Madame LEFEUVRE : Il y a des arceaux.

Madame MOCQUARD : Il n'y a pas d'arceaux place Carnot.

Monsieur LE MAIRE : Il y en a à côté, rue Charles Malard et rue De Gaulle en face du maillot jaune.

Monsieur BESSON : Par rapport au propos notamment de Madame D'ORSANNE sur la crise du logement, je souhaite exprimer mon plein accord avec mon collègue Serge BOUDET, quelle pauvre réponse face à une crise qui est complexe et puissante de dire qu'on va se contenter de laisser les locataires dans des logements pas terribles. La solution n'est pas là. Je crois que je n'ai pas entendu une seule fois Madame D'ORSANNE faire une proposition sur la situation du logement sur Fougères. Je crois que vous êtes complètement à côté. Il y a plein de propositions intéressantes à faire sur la crise du logement, mais sûrement pas celle-là.

Et lorsque vous parlez du manque d'attractivité de la Ville, il suffit de voir le nombre de logements qui sont construits, les ventes qui ont été faites et le dynamisme qui va continuer avec le bailleur Fougères Habitat et là aussi on pourrait parler de la crise du logement et ce serait bien plus intéressant que la pauvre mesure de mauvaise aloi que vous nous proposez.

En réponse à Madame LAFAYE sur les investissements pour les foyers logements. Je suis président de Fougères Habitat, donc d'un des deux foyers logements dont je connais bien cette structure. L'autre c'est Rebuffé, j'ai été pendant 6 ans adjoint à l'action sociale, donc je la connais bien et je peux vous dire que ce n'est pas du tout une bonne idée au niveau investissement ce que vous proposez.

La cause de la vacance se situe par rapport aux demandes. On voit bien que les personnes âgées qui venaient plutôt au foyer des Cotterêts, restent dans les logements de leur commune. Ce n'est pas un bon investissement et c'est un investissement à perte que vous nous proposez.

Monsieur MANCEAU : Une petite intervention sur le PEM pour confirmer les propos de Diana LEFEUVRE et redire ce qu'on sait malheureusement depuis plusieurs années, c'est que la place Carnot qui s'organise en étoile

a aujourd'hui atteint ses limites. On n'est plus en capacité de développer, de réorganiser le circuit de bus. Donc la nécessité de trouver un nouveau lieu s'imposait à nous.

On a fait des recherches, on avait plusieurs sites qu'on avait repérés et partant du principe que ce PEM doit se situer sur la Ville de Fougères et non pas à l'extérieur, s'intégrer dans un circuit de PEM qui passe aujourd'hui par le PEM de Romagné, le PEM de Saint Aubin-du-Cormier, de Liffré, dans le but d'organiser de nouvelles mobilités en direction de Rennes, un nouveau PEM s'imposait sur la place de République, il est urgent de le faire et surtout pas urgent d'attendre.

Monsieur LE MAIRE : Nous avons un financement qui est plutôt remarquable, puisque la participation de la Ville sera d'environ 20 % comme celui de Fougères Agglomération et le reste correspond à des aides qui nous ont été apportées.

Il est important de souligner que si on arrêta le projet, on perdrait tout. Alors que c'est un beau projet qui va profondément transformer cet espace.

En plus du développement des mobilités, nous allons végétaliser, donc on aura un espace encore plus accueillant et ça aussi c'est important. Le fait que nous participions à l'ensemble de la réalisation, constitue un atout d'attractivité pour la Ville et son territoire.

Monsieur MANCEAU : Il y aura bien une maison des mobilités digne de ce nom et elle sera prise en charge directement par l'agglomération. C'est intégré dans le projet global, mais on va en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Madame D'ORSANNE : Monsieur BESSON vous m'avez dit que j'avais fait une proposition de mauvaise aloi ? Laquelle ?

Monsieur BESSON : La proposition de remettre sur le marché des logements sociaux.

Madame D'ORSANNE : Pas du tout ! J'ai indiqué qu'on avait une crise du logement incroyable, avec beaucoup de problèmes, notamment dans le secteur de l'immobilier avec des pertes d'emplois en cascade et que notamment les normes DPE entraînent également en jeu et que c'était une des conséquences de la crise du logement. La crise du logement met en difficulté des propriétaires qui essayent de gérer leurs biens et ils sont devant une difficulté, à devoir réaliser des travaux énormes. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas le faire... Je vous parle d'une crise du logement qui existe. Je n'ai pas fait de propositions.

Monsieur BESSON : Je confirme que j'ai bien répondu à vos propos.

Monsieur HARDY : Je souhaite également répondre à Madame D'ORSANNE, parce que votre degré de lecture de la ville est vraiment très réduit, vous ne le voyez que sous l'angle de la sécurité. J'ai l'impression de retrouver les propos de Monsieur BOURLIEUX quand il a été installé en juin 2020.

C'est une ville dont vous ne voyez qu'un angle, nous ne minimisons pas ces problèmes de sécurité, mais vous les balayez d'un revers. Sortez un peu dans la ville ! Regardez ce qui se passe Madame D'ORSANNE ! La dynamique et l'attractivité de la Ville au niveau des entreprises, de l'emploi, le commerce, le logement, la vie associative, la vie sportive, culturelle... On a une dynamique, une attractivité sur la ville, vraiment Madame D'ORSANNE, je vous conseille de sortir en ville.

Madame LAFAYE : Concernant le PEM, vous avez-vous-même répondu à Madame LEFEUVRE par rapport à la répartition financière, donc la ville prendra bien en charge 20%.

Concernant la maîtrise d'ouvrage, c'est bien la Ville de Fougères qui porte, donc c'est bien 800 000 € qui vont être inscrits.

Concernant la maison des mobilités c'est très bien, mais je n'ai toujours pas de réponses concernant la boutique SNCF qui devait être intégrée à cette maison des mobilités.

Et concernant les foyers logements, ne rien faire au foyer logement des Cotterêts je ne pense pas que ce soit la solution face à une population qui vieillit, je pense qu'il va en être question un peu plus loin ce soir dans les rapports qui vont suivre. Et supprimer le veilleur de nuit n'est pas non plus la solution. Nous on décide de se pencher sur la question.

Quant à l'investissement sur le PEM, certes ça va être plus beau il n'y a pas de soucis.

Monsieur LE MAIRE : Ce n'est pas ce qu'on a dit !

Madame LAFAYE : Vous avez dit que ça allait embellir cette partie de la Ville.

Monsieur LE MAIRE : Vous n'avez pas écouté. C'est d'abord le développement de toutes les mobilités et leurs cohérences et après il y a des aménagements. C'est en plus.

Madame LAFAYE : C'est très bien ! Ce que l'on dit c'est que dans le contexte actuel il y a peut-être d'autres endroits de la Ville, notamment les quartiers populaires qui en auraient bien besoin.

Monsieur LE MAIRE : Je me souviens de la réponse qu'on vous a donnée à propos de l'emplacement du PEM. Il y a eu tout un travail partenarial, on a fait appel à des cabinets spécialisés qui ont examiné toutes les possibilités dans Fougères et à côté de Fougères. Tout le monde est tombé d'accord sur ce site de la Place de la République.

Mais vous sans études, vous choisissez un autre lieu. Et je me dis que vous devriez vous lancer dans l'expertise, sauf que vos analyses ne correspondent pas trop à la réalité et tout au moins à celles que de nombreux partenaires ont retenues.

Madame BIARD : Je vois que vous avez dépensé beaucoup, beaucoup d'argent dans des études pour décider que c'était le bon site. Je me souviens avoir en 2008-2009 dit que pour moi le meilleur endroit pour implanter le PEM c'était la place de la République et je n'ai pas fait des tonnes d'études et à l'époque on m'a répondu que je racontais n'importe quoi.

Monsieur LE MAIRE : Mais bien sûr qu'on a eu tort, on aurait dû vous écouter !

Madame BIARD : Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais ça me fait rire ce que vous dites...

Monsieur LE MAIRE : Vous rigolez ! Ce n'est pas ce qu'on vous a répondu ! On vous a dit que vos bonnes réflexions méritent d'être examinées comme les mauvaises du reste et c'est ce que nous avons fait. Le coût du cabinet par rapport à l'ensemble du coût du projet est très limité. Il y a l'étude de faisabilité qui a été financée à 50 ou 60 % dans le cadre du contrat Cœur de Ville et après il y a la maîtrise d'œuvre qui est en train d'être réalisée et ça c'est 10% en général de l'ensemble des travaux.

Je vous ai écoutés naturellement et je constate que vous n'êtes pas beaucoup d'accord entre vous, sauf sur un point, quand il s'agit de critiquer la ville, alors là vous vous y donnez à cœur joie.

La question que je vous pose à chaque fois, c'est : « *Que proposez-vous ?* » Vous avez voté tous les projets que nous sommes en train de mettre en œuvre, j'ai là tous vos votes sur les projets. Pour le CIAP'S on a voté 5 fois et le montant total que vous critiquez maintenant, mais vous l'avez voté.

Donc je suis un peu étonné de la manière dont vous procédez et je suis sidéré par vos contradictions et par vos incohérences. Je suis désolé de vous le dire, mais vous dites tout et son contraire. Vous nous dites que la dette est trop élevée, il y a 1 ou 2 ans ce n'est pas ça que vous disiez, c'était le contraire. Mais vous ajoutez à chaque fois d'autres projets, comme lors de notre précédent conseil municipal. Je ne parle pas que du centre de loisirs. Les projets supplémentaires que vous demandez ne ferait qu'accroître la dette. Vous voyez qu'il y a une sacrée contradiction dans les propos que vous tenez.

Deuxième étonnement et contradiction, vous nous demandez de renoncer aux travaux qui sont engagés, Monsieur BOURGEOIS vous l'avez dit clairement, avec toutes les conséquences que j'ai rappelées 2-3 fois, mais vous n'entendez pas ! A savoir qu'on a confié des travaux à des entreprises et que si on les arrêtaient, la ville devrait payer des pénalités et perdrait des subventions. Par exemple, pour la Coursive on a plus de 50 % de subventions, ce qui n'est pas neutre. Et bien tout ça disparaîtrait.

Troisième contradiction, vous refusez de voter une augmentation du taux des impôts de 7 %, mais j'ai pris mon crayon et j'ai valorisé financièrement toutes les annonces ou toutes les demandes que vous avez formulées. Je vous ai dit que ça entraînerait une augmentation non pas de 7 %, mais de 25 %, c'était lors du Débat d'Orientation Budgétaire, mais depuis ça a encore augmenté. A chaque Conseil Municipal vous en rajoutez et évidemment on est obligé de vous dire « *Voilà les conséquences de vos choix !* ».

Et puis, dernier point, c'est qu'il y a beaucoup de mauvaise foi ! Je vais vous en donner des exemples, quand vous indiquez lors du Débat d'Orientation Budgétaire et vous le refaites là, notamment Monsieur BOURGEOIS. Vous dites que nos projets ont augmenté d'une manière importante : 30 %-40%. Sauf que toutes les raisons vous ont été données en commission. Et je vous le redis : vous avez voté toutes les autorisations de programme jusqu'à la fin de l'année 2022 et début 2023. J'ai les éléments.

Je suis prêt et je rendrais public tout ça, à montrer que le petit discours qui consiste à critiquer ou à vouloir déprécier ou dénigrer ce que nous faisons, n'est pas acceptable.

Si je prends l'exemple de la Coursive, l'estimation au niveau de la phase APD était de 5 940 000 €. La première étude de faisabilité de 5 100 000 €.

Pourquoi le coût du projet a augmenté ?

Il a fallu prévoir des pieux ;

- Une étude de structure, a montré qu'il fallait, au niveau de l'ancien hôtel du lion d'or, créer un plancher béton alors qu'il était prévu, c'était une demande de l'Architecte des Bâtiments de France, de conserver le plancher bois.
- Un escalier béton, alors qu'il était prévu de conserver l'escalier bois.
- La charpente, l'ABF voulait la conserver, elle s'est rendu compte qu'à un moment donné il fallait la changer aussi.
- La restauration des menuiseries existantes demandée par l'ABF, c'est une obligation.
- Le désenfumage des 2 escaliers qui a été demandé par le SDIS.
- Le vitrage coupe-feu, demandé par le SDIS.
- La restructuration du bâtiment de l'ancienne école également.

Au moment de l'étude de faisabilité, tous ces travaux supplémentaires ne pouvaient être pris en compte.

Ensuite d'autres modifications ont été apportées : des matériaux biosourcés, un ascenseur double entrée, des aménagements extérieurs et des portes extérieures pour la salle d'exposition temporaire, celles qui donneront sur la promenade Montembault.

Je me souviens, on a eu ensemble des discussions à ce sujet et on trouvait dommage qu'il n'y ait pas un accès direct sur la promenade Montembault face au château. Ça doit représenter un coût supplémentaire de 50 000 €.

En scénographie, le projet a évolué au fur et à mesure, des échanges avec les associations. Il a fallu agrandir les tables thématiques consacrées à la chaussure et au verre.

Egalement il a fallu assurer des renforts structurels au niveau de l'ancienne école Raoul II. Pour la scénographie : une augmentation du linéaire de cimaise, la généralisation du rétro éclairage, la signalétique intérieure, extérieure, même si ça ne représente pas beaucoup.

Et puis il y a eu l'augmentation des prix, autrement dit les effets de l'inflation et c'est comme ça qu'on arrive à 7 000 000 € HT, mais pour lesquels j'indique que nous avons 4 000 000 € de subventions.

C'est une opération qui est globale, qui permet de restructurer cet espace, de reprendre une friche pour l'associer en particulier à l'ensemble du CIAP's. Vous voyez que ça constitue un projet essentiel.

Alors on peut dénigrer tout ça, mais c'est un peu facile et ce n'est pas acceptable comme comportement. Je suis prêt à le faire pour les autres projets de la même manière et je rendrai public cela pas de problème.

J'ai entendu des choses qui m'ont étonné de la part d'Elsa LAFAYE. On a pourtant travaillé 6 ans ensemble, confondre un taux d'imposition et une cotisation fiscale. Vous avez voulu comparer les taux entre Fougères et Vitré, mais ce que paye le contribuable ce n'est pas un taux. Il paye une cotisation qui est le produit d'un taux par une valeur locative et il se trouve que la valeur locative de Fougères est particulièrement faible. Votre argument est donc faux, je suis désolé il est complètement faux.

Sur le CIAP's, je crois avoir donné les explications. Vous dites on arrête et puis on met cet argent ailleurs, c'est simpliste et en plus inexact, comme pour le PEM. Sur les caméras, on ne vous changera pas, c'est 70 000 € ou 80 000 € que nous mettons. Le commandant de police vous a indiqué lors de la réunion que nous avons tenue ensemble que les caméras avaient leur utilité. Il a eu l'occasion de dire à plusieurs reprises que ça avait facilité l'interpellation de certains auteurs de délinquance.

Quant à Madame D'ORSANNE, c'est le discours habituel, on joue sur la peur, on utilise l'insécurité, vos chiffres sont inexacts.

Quand vous dîtes à Dinan il y a 13 policiers municipaux, mais vous oubliez un point important, il n'y a pas de commissariat de police. A Fougères il y a 55 personnes au commissariat de police. Quand vous faites des comparaisons, prenez l'ensemble des forces de sécurité qui peuvent exister sur un territoire.

Voilà les éléments que je voulais plus spécialement évoquer, puis après il y a la posture politique mais ça c'est constant dans vos réactions.

Madame BIARD : Je ne vais pas être longue, comme ça j'aurai l'occasion d'aller jusqu'au bout de mon propos. Vous avez une fâcheuse tendance à déformer, à émettre des contrevérités ou à généraliser tous les propos qu'ici les uns et les autres on peut tenir dans la minorité.

Vous avez ici trois oppositions qui ne sont pas fongibles les unes et les autres. Ce n'est pas parce que certains disent telle chose que les autres partagent systématiquement les mêmes positions. Or, systématiquement dans vos réponses vous généralisez et vous englobez tout le monde. Je trouve que ce n'est pas honnête.

Vous dites par exemple qu'on n'arrête pas de proposer des choses qui alourdissent les finances publiques. Citez-moi lors de la décision budgétaire qui a lieu en février dernier, ce que nous avons proposé qui alourdissait les finances publiques ? Je vous mets au défi de le faire !

Monsieur LE MAIRE : J'ai vos déclarations depuis deux ans.

Madame BIARD : Qu'est-ce qu'on a dit en février dernier qui alourdirait les finances publiques ? Allez-y !

Monsieur LE MAIRE : Je suis conscient de tout ce que vous demandez. Vous l'avez fait. Je disais 25 à 30% d'impôt en plus.

Madame BIARD : Soyez concret !

Monsieur LE MAIRE : Je reste sur ce montant. Si vous voulez que je reprenne toutes vos déclarations... Vous avez même pratiquement tout dit dans une tribune de Fougères Ensemble.

Et pour ce qui vous concerne, il y a des constantes, je pense à l'éclairage public, vous avez eu la même réaction, pour le centre de loisirs aussi.

Madame BIARD : Je suis désolée, sur l'éclairage public notre position n'est pas là même.

Monsieur LE MAIRE : Si !

Madame BIARD : Non !

Monsieur LE MAIRE : J'ai les preuves. Sur le CIAP's quand même les trois groupes ont voté toutes les délibérations relatives à la Coursive.

- 12 décembre 2019 : Adopté à l'unanimité.

- 24 septembre 2020 : Adopté à l'unanimité.

- 24 juin 2021 : Adopté à l'unanimité.

- 16 décembre 2021 : Adopté à l'unanimité.

- 3 novembre 2022 : Adopté à l'unanimité.

Alors que vous venez quand même nous faire la leçon, calmons-nous !

Je pourrais reprendre l'ensemble des dossiers que vous avez critiqués. Je peux faire la même chose sur la maison des jeunes et à chaque fois nous avons fait état de ces augmentations et vous les avez votées.

Il y a un seul projet que vous n'avez pas voté, c'est l'ascenseur. Ca nous fait sourire quand vous nous dites : « *Les fougères n'apprécient pas !* ». Et vous avez tous les trois la même position. Mais tous les autres je peux reprendre la même chose pour chacun des chantiers que vous nous critiquez.

Madame BIARD : Excusez-moi Monsieur Le Maire mais vous êtes en train de noyer le poisson. J'ai évoqué quelque chose et vous répondez à autre chose.

Monsieur LE MAIRE : Si vous voulez que je sois précis, lors du Débat d'Orientation Budgétaire j'ai évalué pour chacun d'entre vous l'augmentation des taux d'impôt qui résultait de vos déclarations, la palme revenant à Madame D'ORSANNE. J'avais situé autour de 25 % l'augmentation des taux d'imposition fiscale qui en résulte.

Madame BIARD : Lesquelles ? C'est incroyable !

Monsieur BOURGEOIS : Nous avons effectivement voté des projets avec des coûts correspondants, mais il est choquant de nous reprocher notre désaccord, lorsqu'au final on nous présente une facture qui est quand même supérieure de 20, 30, 40 %. Je ne connais pas grand monde qui accepterait de payer une facture plus élevée de 40 % après signature d'un devis. Moi j'y vois plus un dérapage qu'un ajustement Monsieur LE MAIRE.

Monsieur BOURCIER : Tous les gens qui ont fait des travaux basés sur 2020 se sont retrouvés avec des augmentations, qu'ils soient particuliers ou collectivités. Côté particulier c'est un peu mon travail, ils se sont retrouvés avec des augmentations de 25 à 45 % en moyenne.

Madame LAFAYE : C'est assez flagrant comme vous avez du mal depuis le début avec vos 3 oppositions qui, vous le dites très souvent, dans une démocratie représentative on est les représentants des électeurs et d'une partie souvent différente des fougères et des fougères. Donc ce n'est pas dénigrer, c'est discuter, c'est du débat. Je n'ai pas l'impression qu'on dénigre les projets, on les discute, on les commente, on les combat parfois, on ne les dénigre pas. C'est méprisant de croire qu'on puisse être dans ce type de débat.

Pour répondre à ce que vous avez dit, je ne suis pas pour la création d'une salle, je suis contre la suppression de la maison de quartier de la Chattière. Ce n'est pas tout à fait de la même chose !

De manière générale et pour vraiment répondre simplement, on souhaite tout simplement rééquilibrer géographiquement les investissements. Vous allez dire : « *On a des subventions avec Action Cœur de Ville !* ». C'est bien l'une des choses que je reproche à Action Cœur de Ville, c'est de ne penser qu'au Cœur de Ville. On aimerait rééquilibrer les investissements un petit peu partout dans la ville.

On a le choix de voter les projets, de manière globale on ne les vote pas puisqu'on ne vote jamais le budget et si on prend par exemple le PEM, on n'est pas contre le PEM, on dit juste que c'est un projet qui a pour certains aspects, 20 ans de retard, qui ne tient pas compte de l'enjeu ferroviaire, qui est un enjeu à notre sens majeur pour Fougères dans les années à venir et d'ailleurs on s'est abstenu la dernière fois sur la présentation du PEM.

Donc j'ai l'impression qu'on est 3 oppositions bien différentes, nous mettre tout le temps dans le même sac c'est contre-productif.

Monsieur LE MAIRE : Chacun à son expression, seulement j'ai fait des constats et j'ai repris vos déclarations et il se trouve que le discours que vous tenez est le même depuis 6 mois sur la dette, vous dites : « la dette est trop élevée », mais vous en rajoutez à chaque fois, relisez-vous ! Et c'est ça que je vous fais constater.

Et en plus, vous nous reprochez des investissements que vous avez votés. Ça interroge quand même. Nous on assume ! Moi une délibération que j'ai votée je l'assume ! Après, vous pouvez avoir d'autres pratiques.

ADOpte – 8 CONTRE (Mme BIARD, M. MADEC, M. BOURGEOIS, Mme MOCQUARD, M. HUE, Mme LAFAYE, Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)

2- BUDGET PRIMITIF 2024 – CONTRIBUTIONS DIRECTES – FIXATION DES TAUX COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux orientations budgétaires, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, il vous est proposé de voter les taux communaux des contributions directes suivants :

- Taxe d'habitation : 18,33 %
- Taxe Foncier Bâti : 49,16 %
- Taxe Foncier non Bâti : 52,62 %

ADOpte – 8 CONTRE (Mme BIARD, M. MADEC, M. BOURGEOIS, Mme MOCQUARD, M. HUE, Mme LAFAYE, Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)

3- BUDGET PRIMITIF 2024 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE SERVICE DE L'EAU

A la suite du débat d'orientation budgétaire et de la signature de la convention de gestion passée avec Fougères Agglomération ainsi que celle relative à la convention de coopération avec la Commune de Lécousse, nous vous présentons les propositions suivantes :

- **Pour Fougères :**
 - Un tarif de la redevance de Fougères voté lors du Conseil municipal du 7 décembre 2023 : 1,733 € par m³ soit une augmentation de 9,50 %. Cette augmentation correspond à la répercussion de l'augmentation de 6 centimes du prix d'achat de l'eau produite par Eau Pays de Fougères ainsi que le financement du renouvellement des réseaux de distribution et l'équilibre de la section de fonctionnement
 - Des consommations d'eau basées sur celles de l'année 2022, soit 1 039 000 m³
 - Un programme de remplacement des réseaux de 803 500 €
- **Pour Lécousse, qui a retenu les propositions suivantes :**

- Un tarif de la redevance à 1,916 € par m³ (répercussion également de l'augmentation de 6 centimes) ainsi qu'une part fixe de 55,59 €
- Des consommations d'eau basées sur celles de 2022, soit 144 000 m³
- Un programme de remplacement des réseaux et d'investissement de 150 000 €

A) LA SECTION D'EXPLOITATION

En 2024, la section d'exploitation du budget de l'eau s'équilibre à 3 367 900 € HT.

1) Les dépenses de la section d'exploitation

Les dépenses prévisionnelles 2024 sont les suivantes :

	BP 2023	BP 2024	évolution	
			en valeur	en %
011 Charges à caractère général	1 443 650	1 475 010	31 360	2,13%
<i>Dont charges Fougères</i>	<i>1 280 950</i>	<i>1 312 710</i>	<i>31 760</i>	<i>2,48%</i>
<i>Dont charges Lécousse</i>	<i>162 700</i>	<i>162 300</i>	<i>-400</i>	<i>-0,25%</i>
012 Charges de personnel	590 000	620 000	30 000	5,08%
<i>Dont affectation Fougères</i>	<i>509 000</i>	<i>530 000</i>	<i>21 000</i>	<i>4,13%</i>
<i>Dont affectation Lécousse</i>	<i>81 000</i>	<i>90 000</i>	<i>9 000</i>	<i>11,11%</i>
014 Redevances reversées à l'Agence de l'eau	497 000	495 000	-2 000	-0,40%
<i>Dont reversement Fougères Agence de l'eau</i>	<i>435 000</i>	<i>435 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
<i>Dont reversement Lécousse Agence de l'eau</i>	<i>62 000</i>	<i>60 000</i>	<i>-2 000</i>	<i>-3,23%</i>
65 Admissions en non-valeur	20 000	20 000	0	0,00%
68 Provisions	20 000	10 000	-10 000	-50,00%
dépenses de gestion courante	2 570 650	2 620 010	49 360	1,92%
66 Charges financières	30 000	85 000	55 000	183,33%
<i>Dont Fougères</i>	<i>15 000</i>	<i>70 000</i>	<i>55 000</i>	<i>366,67%</i>
<i>Dont Lécousse</i>	<i>15 000</i>	<i>15 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
67 Charges exceptionnelles	70 000	100 000	30 000	42,86%
dépenses réelles de fonctionnement	2 670 650	2 805 010	134 360	5,03%
023 Virement à la section d'inv	102 250	112 890	10 640	10,41%
042 opérations d'ordres	415 000	450 000	35 000	8,43%
dépenses de fonctionnement	3 187 900	3 367 900	180 000	5,65%

2) Les recettes de la section d'exploitation

Les recettes prévisionnelles 2024 sont les suivantes :

	BP 2023	BP 2024	évolution	
			en valeur	en %
013 Attenuations de charges	30 000	30 000	0	0,00%
70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses	2 891 900	3 071 900	180 000	6,22%
<i>Dont ventes d'eau Fougères</i>	1 553 000	1 681 000	128 000	8,24%
<i>Dont ventes d'eau Lécousse</i>	340 000	350 000	10 000	2,94%
<i>Dont redevances perçues pour l'Agence de L'eau et syndicat Mixte de Gestion - Fougères</i>	618 000	618 000	0	0,00%
<i>Dont redevances perçues pour l'Agence de L'eau et syndicat Mixte de Gestion - Lécousse</i>	84 000	84 000	0	0,00%
74 Dotations, subventions et participations	0	0	0	0,00%
<i>Dont remboursement SMPBC</i>	0	0	0	0,00%
75 Autres recettes de gestion courante	59 000	59 000	0	0,00%
recettes de gestion courante	2 980 900	3 160 900	180 000	6,04%
77 Produits exceptionnels	7 000	7 000	0	0,00%
recettes réelles de fonctionnement	2 987 900	3 167 900	180 000	6,02%
042 opérations d'ordres	200 000	200 000	0	0,00%
recettes de fonctionnement	3 187 900	3 367 900	180 000	5,65%

L'augmentation des redevances est liée à l'augmentation du tarif.

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 1 914 500 € HT y compris les dépenses d'ordre.

1) Les dépenses de la section d'investissement

	BP 2023	BP 2024	évolution	
			en valeur	en %
20 immobilisations incorporelles	21 300	20 000	-1 300	-6,10%
<i>Dont Travaux Fougères</i>	220 000	20 000	-200 000	-90,91%
<i>Dont Travaux Lécousse</i>	30 000		-30 000	-100,00%
21 immobilisations corporelles	227 200	341 000	113 800	50,09%
<i>Dont Travaux Fougères</i>	241 100	311 000	69 900	28,99%
<i>Dont Travaux Lécousse</i>		30 000	30 000	
23 immobilisations en cours	1 470 700	1 043 500	-427 200	-29,05%
<i>Dont Travaux Fougères</i>	876 900	923 500	46 600	5,31%
<i>Dont Travaux Lécousse</i>	117 100	120 000	2 900	2,48%
total des dépenses d'équipement	1 719 200	1 404 500	-314 700	-18,31%
16 emprunts et dettes assimilées	80 000	160 000	80 000	100,00%
total des dépenses financières	80 000	160 000	80 000	100,00%
			0	
total des dépenses réelles d'investissement	1 799 200	1 564 500	-234 700	-13,04%
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	200 000	200 000	0	0,00%
041 opérations patrimoniales	200 000	150 000	-50 000	-25,00%
total des dépenses d'investissement	2 199 200	1 914 500	-284 700	-12,95%

En plus des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette et pour la réalisation du programme pluriannuel d'investissement pour 803 500 € (ci-après en annexe), les principales autres dépenses sont les suivantes :

- Programme annuel travaux sur marché à bon de commande et enrobés après travaux en régie : 140 000 €
- Acquisition de loggers (oreilles acoustiques) supplémentaires et remplacement des batteries : 25 000 €
- Remplacements Véhicules (2 véhicules pour la tournée et le transport) : 100 000 €
- Matériel technique : 25 000 €
- Frais de maîtrise d'œuvre : 40 000 €
- Antenne pour télé relève : 100 000 €

3) Les recettes de la section d'investissement

	BP 2023	BP 2024	évolution	
			en valeur	en %
13 subventions d'investissement reçues	0	51 117	51 117	#DIV/0!
total des recettes d'équipement	0	51 117	51 117	#DIV/0!
16 emprunts et dettes assimilées	1 468 950	1 137 493	-331 457	-22,56%
27 autres immobilisations financières	13 000	13 000	0	0,00%
total des recettes financières	1 481 950	1 150 493	-331 457	-22,37%
total des recettes réelles d'investissement	1 481 950	1 201 610	1 001 461	67,58%
021 virement de la section de fonctionnement	102 250	112 890	10 640	10,41%
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	415 000	450 000	35 000	8,75%
041 opérations patrimoniales	200 000	150 000	-50 000	-25,00%
total des recettes d'investissement	2 199 200	1 914 500	-284 700	-12,95%

Les recettes d'investissement comptabilisent :

- les amortissements des immobilisations 450 000 €
- le virement de la section de fonctionnement 112 890 €
- l'inscription prévisionnelle d'emprunts nouveaux..... 1 137 493 €
- un remboursement de dette (capital) par Eau – Pays de Fougères se rapportant aux emprunts déjà souscrits au titre de la compétence production d'eau..... 13 000 €
- opérations d'ordre patrimoniales (avances sur marchés)150 000 €

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A la suite du débat d'orientation budgétaire et de la signature de la convention de gestion passée avec Fougères Agglomération ainsi que celles concernant les conventions de coopération avec la Commune de Lécousse et la Commune de Saint George de Reintembault, nous vous présentons les propositions suivantes :

- Pour Fougères :

- Un tarif de la redevance de Fougères voté lors du Conseil municipal du 15 décembre 2022 à savoir 1,266 € par m³ soit une augmentation de 8 %, la reprise des résultats par anticipation est utilisée afin d'équilibrer le budget.
- Des consommations d'eau basées sur les volumes de l'année 2022, soit :
 - Domestiques : 815 000 m³
 - Industriels : 472 000 m³
 - Extérieurs : 195 000 m³
- Un programme de remplacement des réseaux de 1 084 320 €

- Pour Lécousse :

- Un tarif 2024 de 2,014 € par m³ voté par le Conseil municipal de Lécousse
- Des consommations d'eau basées sur celles de 2021, soit 152 000 m³
- Un programme d'investissement et de remplacement des réseaux de 190 000 €

- Pour Saint Georges de Reintembault :

- Des tarifs identiques à 2023 :
 - une part fixe de 61,97 €
 - une part variable du tarif à 2,860 €/m³

- Des consommations d'eau basées sur la moyenne des trois dernières années, soit 30 000 m³

Afin de faire face à l'évolution du coût de l'électricité connu en 2023, le budget de l'assainissement de la Ville de Fougères est équilibré en 2024 par la reprise anticipée du résultat net de l'exercice 2023 en fonctionnement de 1 315 748,13 €.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public).

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Tableau des résultats de l'exercice 2023

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	résultats propres de l'exercice 2023	1 888 163,06 €	2 119 878,92 €	-231 715,86 €
	Résultats antérieurs reportés	2 373 686,00 €		2 373 686,00 €
	Résultat à affecter			2 141 970,14 €
Section d'investissement	résultats propres de l'exercice 2023	1 180 440,95 €	1 529 466,14 €	-349 025,19 €
	Résultats antérieurs reportés		170 434,13 €	-170 434,13 €
	Solde global d'exécution			-519 459,32 €
Reste à réaliser au 31/12/2022		82 500,00 €	389 262,69 €	-306 762,69 €
Résultats cumulés 2022				1 315 748,13 €
Reprise anticipée 2023	001		519 459,32 €	
	002	1 315 748,13 €		
	1068	826 222,01 €		

A) LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre à 3 465 748,13 € HT avec la reprise du résultat de fonctionnement.

1) Les dépenses de la section d'exploitation

Les dépenses prévues en 2024 sont les suivantes :

	BP 2023	BP 2024	évolution	
			en valeur	en %
011 Charges à caractère général	1 368 470	1 265 450	-103 020	-7,53%
<i>Dont charges - Fougères</i>	1 258 370	1 163 650	-94 720	-7,53%
<i>Dont charges - Lécouste</i>	45 500	38 800	-6 700	-14,73%
<i>Dont charges - Saint georges de Reintembault</i>	64 600	63 000	-1 600	-2,48%
012 Charges de personnel	500 000	520 000	20 000	4,00%
65 Admissions en non-valeur	30 000	30 000	0	0,00%
dépenses de gestion courante	1 898 470	1 815 450	-83 020	-4,37%
66 Charges financières	63 000	50 000	-13 000	-20,63%
67 Charges exceptionnelles	20 000	30 000	10 000	50,00%
68 Provisions	13 000	10 000	0	
dépenses réelles de fonctionnement	1 994 470	1 905 450	-89 020	-4,46%
023 Virement à la section d'invt	1 847 216	1 110 298,13	-736 918	-39,89%
042 opérations d'ordres	380 000	450 000	70 000	18,42%
dépenses de fonctionnement	4 221 686	3 465 748,13	-755 938	-17,91%

Les recettes de la section d'Exploitation

Les recettes attendues en 2024 sont les suivantes :

		BP 2023	BP 2024	évolution	
				en valeur	en %
013	Attenuations de charges	2 000	2 000	0	0,00%
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	1 768 000	2 070 000	302 000	17,08%
	<i>Dont redevance assainissement - Fougères</i>	<i>1 540 000</i>	<i>1 785 000</i>	<i>245 000</i>	<i>15,91%</i>
	<i>Dont redevance assainissement - Lécousse (hors part fougères)</i>	<i>100 000</i>	<i>117 000</i>	<i>17 000</i>	<i>17,00%</i>
	<i>Dont redevance assainissement - Saint georges de Reintembault</i>	<i>107 000</i>	<i>107 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
75	Autres produits de gestion courante	1 000	1 000	0	0,00%
	recettes de gestion courante	1 771 000	2 073 000	302 000	17,05%
76	Produits financiers			0	
77	Produits exceptionnels			0	
	recettes réelles de fonctionnement	1 771 000	2 073 000	302 000	17,05%
042	opérations d'ordres	77 000	77 000	0	0,00%
	recettes de fonctionnement	1 848 000	2 150 000	302 000	16,34%
		002 2 373 686,00	1 315 748,13		

Schéma budgétaire – traitement de la redevance assainissement de la Commune de Lécousse

Schéma budgétaire avant la délégation – 2017-2019

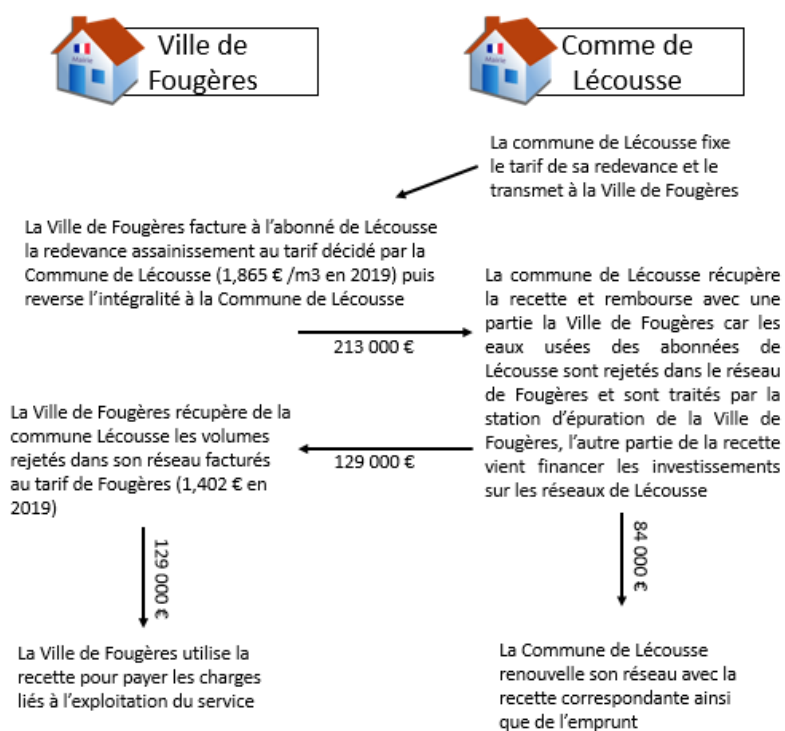
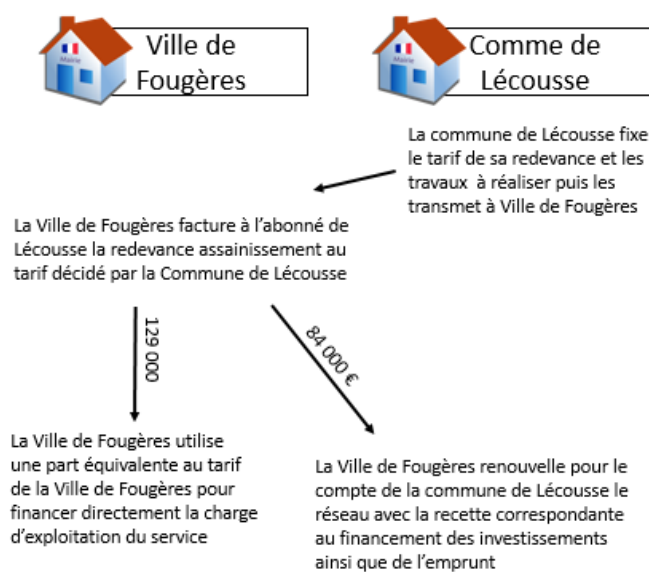


Schéma budgétaire après la délégation – 2020-2022



B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 3 447 920,14 € HT avec la reprise des résultats et en comptabilisant les reports

1) Les dépenses réelles de la section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 348 344 € :

		BP 2023	Reports	BP 2023 + RP	BP 2024	Reports	BP 2024 + RP
20	immobilisations incorporelles	30 000		30 000	271 000	244 493,59	515 493,59
21	immobilisations corporelles	299 000		299 000	267 000	13 382,15	280 382,15
	<i>Dont travaux - Fougères</i>	200 000			198 000		
	<i>Dont travaux - Lécouste</i>				40 000		
	<i>Dont travaux - Saint georges de Reintembault</i>				29 000		
23	immobilisations en cours	2 391 216	702 008,60	3 093 225	1 338 450	131 386,95	1 469 836,95
	<i>Dont travaux - Fougères</i>	1 598 800			1 148 450		
	<i>Dont travaux - Lécouste</i>	190 000			190 000		
	<i>Dont travaux - Saint georges de Reintembault</i>	0			0		
	<i>crédits dépenses non prévues</i>	611 416			315 748,13		
	total des dépenses d'équipement	2 720 216	702 008,60	3 422 225	2 192 198	389 262,69	2 581 460,82
16	emprunts et dettes assimilées	130 000		130 000	120 000		
	total des dépenses financières	130 000		130 000	120 000		120 000,00
	total des dépenses réelles d'investissement	2 850 216	702 008,60	3 552 225	2 312 198		2 701 460,82
040	opérations d'ordres et de transferts entre sections	77 000		77 000	77 000		77 000,00
041	opérations patrimoniales	150 000		150 000	150 000		150 000,00
	total des dépenses d'investissement	3 077 216,00	702 008,60	3 779 224,60	2 539 198,13	389 262,69	2 928 460,82
	001 reprise du déficit d'investissement			170 434,13			519 459,32

En plus des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette et pour la réalisation du programme pluriannuel d'investissement de 1 084 320 € (ci-après en annexe), les principales autres dépenses sont les suivantes :

- Logiciel de gestion des enquêtes de raccordement : 30 000 €
- Etude géodetection des réseaux : 61 000 €
- Etude de faisabilité concernant la station d'épuration : 180 000 €
- Programme annuel - extensions, grosses réparations, demande de branchements : 90 000 €
- Poste de relèvement, barre anti-chutes + platelage : 4 000 €
- Matériel technique : 8 000 €
- Matériel de bureau et informatique: 1 000 €
- Remplacement d'équipement pour la station d'épuration: 95 000 €
- Des frais de maitrise d'œuvre : 58 000 €

Afin d'équilibrer le budget avec la reprise des résultats et garder des marges de manœuvre sur le résultat et la capacité à emprunter, il est inscrit un crédit pour dépenses non prévues au chapitre 23 pour 315 748 €

2) Les recettes de la section d'investissement

		BP 2023	Reports	BP 2023 + RP	BP 2024	Reports	BP 2024 + RP
13	subventions d'investissement reçues	0	82 500	82 500	28 900	82 500	82 500
	total des recettes d'équipement	0	82 500	82 500	28 900	82 500	82 500
1068	excédent capitalisé	789 942,73		789 943	826 222,01		826 222
16	emprunts et dettes assimilées	700 000,00		700 000	800 000		800 000
	total des recettes financières	1 489 942,73	0	1 489 943	1 626 222	0	1 626 222
	total des recettes réelles d'investissement	1 489 942,73	82 500	1 572 443	1 655 122	82 500	1 737 622
021	virement de la section de fonctionnement	1 847 216,00		1 847 216	1 110 298,13		1 110 298
040	opérations d'ordres et de transferts entre sections	380 000,00		380 000	450 000		450 000
041	opérations patrimoniales	150 000,00		150 000	150 000		150 000
	total des recettes d'investissement	3 867 158,73	82 500	3 949 658,73	3 365 420,14 €	82 500,00 €	3 447 920,14 €

Les recettes d'investissement enregistrent :

- le virement provenant de la section d'exploitation : 1 110 298,13 €
- les amortissements des immobilisations : 450 000 €
- la réalisation prévisionnelle d'emprunts nouveaux..... 800 000 €
- l'affectation du résultat de fonctionnement de N-1 826 222,01 €
- les opérations patrimoniales : 150 000 €
- les subventions reçues : 28 900 €

Avec l'avis favorable de la Commission des Finances, ressources humaines et organisation des services, il vous est proposé d'approuver les budgets primitifs 2024 des Services de l'Eau et de l'Assainissement, tels qu'exposés ci-dessus.

EAU

Prix (au m3)

	2023	2024
Redevance Ville de Fougères	1,583 €	1,733 €
Organismes publics :		
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,30 €	0,30 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	0,16 €	0,16 €
Syndicat Mixte de Gestion	0,17 €	0,18 €

ASSAINISSEMENT

Prix (au m3)

	2023	2024
Redevance Ville de Fougères	1,172 €	1,266 €

BUDGET DE L'EAU

PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS DES RESEAUX 2024-2026

Programmes	2024	2025	2026
RESIDENCE BEAUMANOIR	411 500 €		
RUE DE BEAUVALLON	112 000 €		
RUE PIERRE MENDES France + RUE PORTE SAINT LEONARD (carrefour Rue des Vallées)	70 000 €		
RUE PORTE SAINT LEONARD	70 000 €		
RUE DE VITRE	140 000 €		
RUE BADMUNSTEREIFEL		41 000 €	
RUE D'ASHFORD		86 000 €	
RUE SULLY		85 000 €	
BOULEVARD MICHEL COINTAT (Rue de l'Ecartelée vers compteur Export)		543 000 €	
RUE DE LA PROVIDENCE/PLACE DU MARCHIX		35 000 €	
RUE BALZAC		58 000 €	
RUE DES FONTAINES DU PARC		150 000 €	
RUE CHARLES LE GOFFIC		78 500 €	
RUE DE COURSEULES			130 000 €
RUE DE CARENTAN			80 000 €
RUE DE SAINT HILAIRE			83 500 €
LOTISSEMENT LA HUNAUDAIS			205 000 €
VILLEON / MONTAUBERT			200 000 €
RUE CHARLES TILLON			100 000 €
TOTAL GENERAL	803 500 €	1 076 500 €	798 500 €

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PLURIANNELE DES INVESTISSEMENTS 2024-2026

Programmes	2024	2025	2026
PLACE DE LA REPUBLIQUE (PEM)	260 000 €		
RUE DES FEUTERIES (partie basse)	120 000 €		
RUE DE NANTES (Rue du Clos Pichon à N°149)	463 320 €		
RUE PIERRE MENDES France	23 000 €		
RUE DE VITRE	100 000 €		
PLACE LARIBOISIERE / RUE PORTE SAINT LEONARD	118 000 €		
BOULEVARD JEAN JAURES		330 000 €	
RUE PASTEUR / IMPASSE PASTEUR		350 000 €	
RUE ALFRED DE MUSSET (250m - DN200 Grès)		130 000 €	
BOULEVARD MICHEL COINTAT (Frères Dévéria à l'Ecartelée)		150 000 €	
RUE BALZAC		62 000 €	
TRONCON SERVITUDE TERRAIN PINTO TP		112 000 €	
RUE JULES FERRY			230 000 €
RUE DE NANTES (N°73 à Rue Clos Pichon)			320 000 €
RUE GASTON CORDIER			129 000 €
RUE LEON MAUPILLE			110 000 €
RUE DU GUE LANDRY (370m)			289 000 €
TOTAL	1 084 320 €	1 134 000 €	1 078 000 €

ADOpte – 2 CONTRE (Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN) – 3 ABSTENTIONS (Mme MOCQUARD, M. HUE, Mme LAFAYE)

4- BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA RUE MELOUIN – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, d'approuver le Budget primitif 2024 du lotissement de la rue Mélouin qui prévoit les écritures de stock. Etant donné que l'ensemble des terrains ont été vendus, le budget peut être clôturé.

Les crédits pour effectuer les écritures de clôture seront ajustés lors de la reprise des résultats de 2023 en 2024.

Il vous est par ailleurs proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Article	Libelle	MONTANT H.T.
71351	VARIATION DE STOCKS	229 000,00€
	TOTAL	229 000,00€

RECETTES

Article	Libelle	MONTANT H.T.
71351	VARIATION DE STOCKS	229 000,00€
	TOTAL	229 000,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article	Libelle	MONTANT
3551	STOCKS - TERRAINS	229 000,00€
	TOTAL	229 000,00€

RECETTES

Article	Libelle	MONTANT
3551	STOCKS - TERRAINS	229 000,00€
	TOTAL	229 000,00€

ADOPTE A L'UNANIMITE

5- BUDGET DU LOTISSEMENT PLACARDIERE – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, d'approuver le Budget primitif 2024 du lotissement communal de la Placardière

Il reste actuellement 6 lots qui fait l'objet d'un accord avec Acanthe ainsi que les 3 macro-lots dont un est prévu en cession à NEOTOA (lot C) et un autre en cession au Groupe Gasnier PROMOTION pour la réalisation de 25 logements (lot B).

Le budget prévoit :

- en recettes, les ventes de terrains pour 154 000 € (6 lots)
- en dépenses, 154 000 € de travaux de viabilisation afin d'équilibrer la section de fonctionnement



Les inscriptions restantes correspondent à des écritures d'ordre budgétaire relatives à l'inscription du stock initial. Le stock final sera ajusté lors de la reprise des résultats 2023 sur 2024.

Il vous est par ailleurs proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
011	605	TRAVAUX DE VIABILISATION	154 000,00€
042	71351	VARIATION DE STOCKS	354 000,00€
	71355	VARIATION DE STOCKS	200 000,00€
			708 000,00€

RECETTES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
70	7015	OPERATIONS REELLES VENTES DES TERRAINS AMENAGES	154 000,00€
042	71351	OPERATIONS D'ORDRE VARIATION DE STOCKS	354 000,00€
	71355	VARIATION DE STOCKS	200 000,00€
			708 000,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT
040	3551	STOCKS - TERRAINS	354 000,00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES	200 000,00€
			554 000,00€

RECETTES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT
040	3551	STOCKS - TERRAINS	354 000,00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES	200 000,00€
			554 000,00€

ADOpte A L'UNANIMITE

6- BUDGET DU LOTISSEMENT PLACARDIERE II – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

La création du budget du lotissement communal « Placardière II » a été approuvée par le Conseil Municipal du 4 novembre 2021.

Il s'agit d'un projet d'aménagement et d'extension du lotissement communal de 8 lots à la Placardière, les ventes des lots sont en cours et 4 lots déjà sont sous compromis de vente.



Il est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, d'approuver le Budget primitif 2024 du lotissement communal de la Placardière II qui prévoit :

- en recettes, les ventes de terrains estimatives pour 346 000 € (8 lots)
- en dépenses, 346 000 € de travaux de viabilisation afin d'équilibrer la section de fonctionnement

Les inscriptions des variations de stock sont estimatives. Le stock final sera ajusté lors de la reprise des résultats 2022 sur 2023.

Il vous est par ailleurs proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL
DE LA PLACARDIERE II**

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
011	605	TRAVAUX DE VIABILISATION	346 000,00€
042	71351	VARIATION DE STOCKS	170 000,00€
	71355	VARIATION DE STOCKS	40 000,00€
			556 000,00€

RECETTES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
70	7015	OPERATIONS REELLES VENTES DES TERRAINS AMENAGES	346 000,00€
042	71351	OPERATIONS D'ORDRE VARIATION DE STOCKS	170 000,00€
	71355	VARIATION DE STOCKS	40 000,00€
			556 000,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT
040	3551	STOCKS - TERRAINS	170 000,00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES	40 000,00€
			210 000,00€

RECETTES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT
040	3551	STOCKS - TERRAINS	170 000,00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES	40 000,00€
			210 000,00€

ADOPTE A L'UNANIMITE

7- DEPOT D'UN DOSSIER AU TITRE DU FONDS VERT

Rapporteur : Arnaud BRIDIER

Annoncé le 27 août 2022 par le Gouvernement et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans ce cadre, il est proposé, avec l'avis favorable unanime de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, de déposer un nouveau dossier :

Création des zones d'infiltration des eaux pluviales au sein de l'environnement du gymnase Justy Specker

La subvention sollicitée concerne la création de zones d'infiltration des eaux pluviales au sein de l'environnement du gymnase Justy Specker afin de privilégier l'infiltration systématique et la gestion intégrée. En effet, la gestion du pluviale par infiltration avec la réalisation de quatre massifs infiltrants est nécessaire sur

le site pour prendre en compte les dernières pluies rencontrées et les dommages occasionnés par de fortes inondations.

Une subvention de 63 000 € est sollicitée au titre de ce Fonds pour un projet global de 96 062 € HT.

Monsieur BOURGEOIS : Lors du Conseil Municipal du 29 juin 2023, une délibération proposait des crédits pour le remplacement du parquet de la salle Justy Specker suite à une inondation et en attendant l'expertise des assurances. Pourriez-vous nous indiquer si ce sinistre a été pris en charge par l'assurance, oui ou non ?

Monsieur LE MAIRE : Oui.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8- DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS SITUES « 46 AVENUE GEORGES POMPIDOU » A FOUGERES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Rapporteur : Arnaud BRIDIER

FOUGERES HABITAT sollicite la Ville de Fougères pour une garantie d'emprunt concernant la construction de 17 logements situés 46 avenue Georges POMPIDOU à Fougères.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses (TTC) :	TOTAL	Recettes (TTC) :	TOTAL	%
Coût des travaux du bâtiment	2 503 640,00 €	Subvention (Etat, CD 35, Fougères Agglo)	415 992,00 €	14
Honoraires(études, coordination)	210 230,00 €	Prêt CDC (PLUS, PLAI, Booster)	1 971 131,00 €	66
Honoraires(Architecte, frais de gestion)	258 840,00 €	Fonds propres Fougères Habitat	585 587,00 €	20
TOTAL	2 972 710,00 €		2 972 710,00 €	100%

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Type de prêt :	PLAI	PLUS	Booster BEI
Montant du prêt :	430 971 €	1 285 160 €	255 000 €
Durée totale du prêt :	40 ans	40 ans	40 ans

Marge fixe sur index	0,00%	0,00%	-
Taux :	Taux livret A en vigueur majoré de 60 points	Taux livret A en vigueur minoré de 40 points	Tx fixe : 3,42 %
Echéances :	<i>Annuelle</i>	<i>Annuelle</i>	<i>Annuelle</i>

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission des finances, ressources humaines et organisation des services, de garantir l'emprunt de 1 971 131€ (durée 40 ans indexé sur le livret A et un taux fixe de 3,42 %) auprès de la caisse des dépôts à hauteur de 100 %.

Le conseil Communal :

Vu le rapport établi par : la commission des Finances, ressources humaines et organisation des services, de répondre favorablement à cette demande de garantie d'emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en jeu de la garantie et à intervenir à la signature du présent contrat de prêt.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités

territoriales ; Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 155746 en annexe signé entre : FOUGERES HABITAT OPH DU PAYS DEFOUGERES ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE FOUGERES accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1971131,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 155746 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1971131,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente

délibération. Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de

celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Certifié exécutoire,

A .Fougères, le

Civilité :Monsieur

Nom / Prénom :FEUVRIER Louis

Qualité : Maire

Cachet et Signature :

ADOPTE A L'UNANIMITE

(M. BESSON ne participe ni au débat, ni au vote)

9- EXERCICE 2024 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE A L'ASSOCIATION NICOLAS ET PIMPRENELLE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Arnaud BRIDIER

Les aides financières attribuées en 2024 aux associations seront soumises au vote du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

L'association Nicolas et Pimprenelle qui emploie du personnel a exprimé des besoins de trésorerie avant le premier versement qui est réalisé normalement au mois de mai. Afin de faciliter la trésorerie de l'association, il vous est proposé, avec l'avis favorable unanime de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, de voter le versement d'un acompte de 13 600 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune. Article 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE ET CULTURELLE DU PAYS DE FOUGERES (CINEMA LE CLUB)

Rapporteur : Arnaud BRIDIER

L'association du Cinéma le Club a entrepris plusieurs travaux dont notamment le basculement des projecteurs des six salles vers le laser.

Pour rappel, le cinéma bénéficie du classement « Art et Essai » assorti des deux labels suivants : JP « Jeune Public » et PR « Patrimoine et Répertoire ». La pluralité de l'offre permet ainsi de satisfaire toutes les catégories d'une clientèle de jeunes, d'adultes mais aussi de « cinéphiles avertis ». Annuellement, le Club propose plus de 8 300 séances (dont 25 % en « Art et Essai ») pour la diffusion d'environ 300 films.

En 2010, le Cinéma a opéré sa transition vers le numérique sur l'ensemble de ses salles. Les projecteurs à xénon, actuellement en place, nécessitent une climatisation optimale et obligent à des changements réguliers de pièces coûteuses. Le Centre National du Cinéma et l'image animée (CNC) recommande, à tous les cinémas, de remplacer ce matériel par des projecteurs lasers, plus économes en énergie et fiables dans le temps.

De plus, il est prévu dans le programme de travaux, de nouvelles chaînes sonores pour les salles 1 et 2, un nouveau système 3D en salle 3 et la climatisation nécessaire de la cabine de projection.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	TTC	Recettes	TTC
Renouvellement des six projecteurs avec serveurs NEC RB	557 000 €	REGION BRETAGNE	23 500 €
Nouvelles chaines sonores des salles 1 et 2	56 669 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE	170 000 €
Nouveau système 3D en salle 3	19 378 €	FOUGERES AGGLOMERATION	100 000 €
		VILLE DE FOUGERES	100 000 €
Climatisation de la cabine de projection	26 762 €	Autofinancement	266 309 €
TOTAL	659 809 €	TOTAL	659 809 €

L'association sollicite auprès de la Ville une subvention d'investissement de 100 000 €.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable unanime de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, de répondre favorablement à cette demande en votant une subvention de 100 000 € à l'association d'éducation populaire et culturelle du pays de Fougères et en autorisant M. le Maire à signer la convention associée.

ADOpte A L'UNANIMITE

11- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – SUBVENTION POUR CHEQUES VACANCES - ANNEE 2024

Rapporteur : Maria CARRE

Chaque année, la Ville de Fougères apporte sa contribution au dispositif des chèques vacances attribués au personnel communal en confiant au Comité des Œuvres Sociales la gestion de ce dossier.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable unanime de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, d'accorder au Comité des Œuvres Sociales une subvention de 10 488,90 € comprenant :

- la bonification accordée par l'employeur : 9 907,50 € soit en moyenne 18 % de l'épargne des agents,
- des frais de gestion : 581,40 € correspondant à 1 % du montant total des chèques vacances commandés.

La répartition de cette subvention serait la suivante :

- budget principal de la ville : 9 449,50 € + 548,10 € (54 810 x 1%) = 9 997,60 €
- budget annexe de l'eau : 233 € + 18,30 € (1 830 x 1%) = 251,30 €
- budget annexe de l'assainissement : 225 € + 15 € (1 500 x 1%) = 240 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la commune – article 65748

ADOpte A L'UNANIMITE

12- SUBVENTION A LA SOCIETE D'AGRICULTURE DU CANTON DE FOUGERES NORD

Rapporteur : Arnaud BRIDIER

La Société d'agriculture du Canton de Fougères Nord organise le 7 septembre 2024 son comice agricole à la Chapelle-Fleurigné.

L'association sollicite une subvention auprès de la Ville de Fougères pour l'organisation de cette manifestation.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable unanime de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, de répondre favorablement à cette demande en accordant une subvention de 1 000 € à l'association.

Madame MOCQUARD : Rapprocher la population de la production agricole dans une ambiance festive et familiale pour sensibiliser à l'achat de production locale, faire connaître la diversité des activités des agriculteurs et agricultrices est important.

L'actualité récente, s'il fallait nous en convaincre, nous l'a démontré. Madame LEFEUVRE nous l'a rappelé tout à l'heure, nous vivons une crise climatique écologique d'ampleur. Le déclin des insectes et notamment des pollinisateurs mettent en danger le vivant. Le début de cette crise d'extinction représente un des enjeux majeurs pour les humains au côté du changement climatique.

Notre municipalité souhaite soutenir le comice agricole de La Chapelle/Fleurigné, nous avons simplement quelques questions. La belle subvention accordée à la société agricole nous permet-elle d'avoir un droit de regard sur l'intention donnée à ce comice ? Nous aimerions savoir quel type d'agriculture ce comice va promouvoir ? Uniquement l'agriculture conventionnelle utilisant des pesticides ou bien sera-t-il ouvert aussi à des représentants de l'agriculture biologique ? Est-ce que des structures comme le Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF), Agrobio 35, Terres de Sources porté par Eau du bassin rennais seront partenaires de ce comice ?

Madame LEFEUVRE : Je vous invite à venir y participer et évidemment dans l'ensemble de ces comices on a un outil que le REEPF utilise régulièrement, la caravane main verte qui est présente et la diversité des acteurs Agrobio ou autres, c'est représentatif de l'ensemble des agriculteurs qu'il y a sur ce territoire, avec aucun jugement et chacun est à sa place. Il suffit de voir au niveau des interventions, on a échangé récemment avec le REEPF là-dessus, il n'y a jamais eu de soucis depuis qu'existe la caravane main verte. Celle-ci participe à des comices agricoles au cours desquels il y a des temps d'échanges et de compréhension mutuelle.

Madame MOCQUARD : Très bien. Parce que quand on va sur leur page Facebook il n'y a que des publications de la FDSEA, c'est simplement ça.

Madame BIARD : Je souhaite quand même souligner l'intérêt des comices agricoles. C'est une super manifestation qu'on a tous les ans, où tous les acteurs de la vie agricole sont présents : les bio, les non bio, ceux qui défendent tel type d'activité ou autre. C'est vraiment représentatif de la diversité de l'agriculture sur notre territoire et je trouve que c'est vraiment une super manifestation qu'il est extrêmement important de soutenir.

Madame MOCQUARD : C'était mon introduction, donc on est d'accord.

Monsieur LE MAIRE : On dit tous la même chose, ce n'est pas mal quand même ! C'est une belle manifestation de promotion des activités rurales, des animations locales et de l'élevage local. Tout le monde devrait être content.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13- SUBVENTION ANIMATIONS COMMERCIALES - ANIMATEUR 2024

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

L'association « Les Vitrites de Fougères » est l'association qui fédère les commerçants de la ville et a pour objet :

- De veiller aux intérêts généraux des milieux économiques de l'agglomération de Fougères et de créer des relations entre les activités du commerce et de l'artisanat de l'agglomération de Fougères et, d'une façon générale, entre tous les acteurs du développement économique local ;
- De favoriser la synergie de l'ensemble des commerçants, des artisans et des unions commerciales de l'agglomération de Fougères pour créer les conditions favorables à l'épanouissement économique local ;
- De promouvoir et de développer l'activité économique du commerce et de l'artisanat ainsi que les activités touristiques et culturelles de l'agglomération de Fougères ;
- D'organiser des manifestations et des actions de communication, de promouvoir toute initiative susceptible de contribuer à la notoriété de l'agglomération de Fougères.

L'association a présenté à la Ville un calendrier d'animation ambitieux pour l'année 2024 : braderie, courses des garçons de café, chill en ville, concours de la plus belle vitrine de Noël, animations de rues...

Par ailleurs, depuis décembre 2023, l'association a recruté un animateur 21h par semaine. En effet, l'association souhaite se recentrer sur des actions commerciales ayant fait leurs preuves sur d'autres territoires. Pour cela, les missions de cet animateur sont les suivantes :

- Aider l'association à se structurer en interne (formalités, groupes de travail, moyens de communication, etc.) ;
- Mettre en place les animations programmées par l'association ainsi que toutes les actions de communication ou de développement, dans le respect d'un budget défini ;
- Démarcher les adhérents ou non adhérents pour les inviter à participer aux actions ;
- Rechercher des prestataires (communication, animation) et des partenaires (sponsors, institutionnels) ;
- Informer les commerçants sur les actions et les projets municipaux.

L'association sollicite la Ville afin d'accorder une participation aux opérations ainsi qu'aider à financer le poste d'animateur de l'association.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission attractivité économique, commerce, artisanat et formation, de répondre favorablement à l'association en attribuant :

- Une subvention plafonnée de 4 000 € dans le cadre des animations commerciales avec une intervention correspondant au maximum à 33 % du coût des opérations réalisées pour l'année 2024.
- Une subvention de 5 000€ pour le financement du poste d'animateur sur l'année 2024.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune. Article 65748.

ADOpte A L'UNANIMITE

14- RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT PROCLUB, ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES MARCHES PUBLICS ALIMENTAIRES

Rapporteur : Patricia RAULT

Vu le code des marchés publics, lequel impose le recours aux procédures formalisées à partir du seuil de 214 000 € H.T. ;

Vu l'avis favorable de la commission « Education, Enfance, Petite Enfance » en date du 21 février 2024 ;

Considérant les besoins de la ville de Fougères pour ses achats de denrées alimentaires à la cuisine centrale ;

Considérant la complexité des négociations avec les producteurs et les objectifs d'efficacité économique et de prise en compte de la loi Egalim avec un achat local, bio, sans OGM et labellisé ;

Considérant que la ville a fait le choix de contracter une assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société E-VALAÉ PROCLUB afin de prendre part à des achats groupés proposés par cette centrale de référencement, avec la sécurité technique et juridique attendue ;

Considérant que la centrale lance un appel d'offres regroupant les besoins de ses adhérents et négocie, pour leur compte, les prix du marché. Par ailleurs, VALAÉ PROCLUB a développé un outil de gestion informatique afin d'accompagner les missions du responsable de la restauration et le chef de production ;

Considérant que la convention d'adhésion annuelle signée entre la ville de Fougères et VALAÉ PROCLUB, pour un montant de 252 € TTC, arrive à échéance le 31/12/2024 ;

Il vous est proposé :

- **de renouveler la convention annuelle d'adhésion à maîtrise d'ouvrage avec VALAE PROCLUB pour un montant annuel de 252 € TTC.**
- **de renouveler la procédure formalisée pour un volume d'achats alimentaires supérieur à 214 000 € H.T.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution du marché.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15- SERVICE RESTAURATION : DONS ALIMENTAIRES DE PLATS FROIDS A DESTINATION DE L'EPICERIE SOCIALE

Rapporteur : Patricia DESANNAUX

Vu l'ordonnance n° 2019-1069 du 21 octobre 2019 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, laquelle prévoit pour les opérateurs de la restauration collective la possibilité de céder des denrées alimentaires à titre gratuit, aux fins d'aide alimentaire, auprès d'associations habilitées à recevoir des contributions publiques ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Education, Enfance et Petite Enfance » en date du 21 février 2024 ;

Considérant l'objectif de réduction du gaspillage alimentaire ;

Considérant que le service Restauration Municipale s'engage non seulement dans une démarche volontariste de réduction des déchets, mais aussi dans un objectif de réemploi des excédents dans les restaurants scolaires ;

Considérant que la cuisine centrale fabrique environ 900 repas / jour à destination des écoles et des foyers de personnes âgées ;

Considérant que les contraintes réglementaires de traçabilité et de sécurité alimentaire limitent les possibilités de dons aux seules denrées froides, notamment les entrées ;

Considérant qu'un don de denrées froides (excédents d'entrées) pourra être organisé au bénéfice de l'Épicerie Sociale, gérée par le CCAS, sise 114 boulevard Michel COINTAT 35300 Fougères, à raison de deux livraisons par semaine, le mardi et le jeudi ;

Il vous est proposé :

- **De valider, telle que jointe en annexe, la convention de partenariat avec l'association Fougères Solidarité, relative aux dons alimentaires au bénéfice de l'épicerie sociale, sur une période d'expérimentation, d'avril à juin 2024 (à partir du 9/04/2024).**

Cette nouvelle action se réalisera à moyens constants ; elle imposera une réorganisation du service afin de réaliser la collecte dans les cinq restaurants après le déjeuner.

ADOpte A L'UNANIMITE

(M. MILESI ne participe ni au débat, ni au vote)

16- REGULARISATION SUBVENTION PROJETS - ECOLE LA MADELEINE

Rapporteur : Patricia RAULT

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2024, portant attribution d'une subvention de 394 € pour l'ensemble des projets de l'école de La Madeleine sur l'année scolaire 2023-2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Education, Enfance et Petite Enfance » en date du 21 février 2024 ;

Considérant que deux projets transmis par l'école ont été omis du calcul de la subvention allouée ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser cette omission, en accordant à l'école de La Madeleine une subvention complémentaire de 112,59 € calculée selon des critères prenant en compte les effectifs d'élèves fougerais et la nature des projets ;

Il vous est proposé :

- **d'accorder à l'école de La Madeleine une subvention complémentaire de 112,59 € portant donc à 506,59 € la subvention totale pour l'ensemble des projets de l'année scolaire 2023-2024.**

Un acompte à hauteur de 70 % du montant pourra être alloué à chacun des projets, lors de la confirmation des engagements par les enseignants.

Le versement du solde interviendra après la remise du bilan financier, actant la réalisation de la sortie.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la ville – ligne de crédits 2983.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17- CARTE SCOLAIRE 2024 / 2025 : MAINTIEN DES CLASSES DANS LES ECOLES DE FOUGERES

Rapporteur : Patricia RAULT

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale nous a informés des mesures de la carte scolaire pour les écoles publiques pour l'année scolaire 2024/2025.

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leurs 3 ans, de bénéficier d'un parcours de réussite pour toutes et tous quel que soit le milieu social d'origine ;

Considérant le projet soumis par Monsieur Marc TEULIER, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Ille-et-Vilaine au Conseil départemental de l'Education Nationale, comportant la fermeture définitive d'une classe à l'école de La Madeleine et la fermeture conditionnelle d'une classe à l'école Duguesclin ;

Considérant que les écoles de La Madeleine et Duguesclin sont situées dans des quartiers en pleine rénovation urbaine ; 80 nouveaux logements seront livrés au 2nd semestre 2024 à proximité immédiate des écoles ;

Considérant que l'école Duguesclin fait l'objet de travaux de rénovation et d'extension au cœur du nouveau quartier de l'Annexe, dans un projet structurant de nouveaux logements et d'équipements petite enfance - enfance - jeunesse ;

Considérant que le dispositif ULIS à l'école Duguesclin, avec 13 élèves cette année, appelle une diligence particulière dans la répartition des classes afin de trouver de bons équilibres de classes, avec des effectifs modérés ;

Les mesures de la carte scolaire ont été soumises pour avis aux instances paritaires de l'Education Nationale.

Nous demandons à l'autorité académique :

- **le retrait des deux mesures suivantes, à savoir celle de la fermeture conditionnelle l'école Duguesclin, ainsi que celle de la fermeture définitive concernant l'école de la Madeleine.**
- **et le maintien des postes pour la rentrée scolaire 2024.**

Madame LAFAYE : Ce sont en effet deux classes que les services académiques annoncent vouloir fermer. Une à l'école maternelle de la Madeleine et une autre à l'école Duguesclin.

Vous avez rappelé deux choses importantes, la 1^{ère} c'est que des projets de logements sont en cours dans les secteurs de la carte scolaire de ces écoles. La direction académique propose donc de supprimer des classes pour sans doute en rouvrir dans les années à venir. Permettez-moi d'insister sur le fait que derrière ces classes se

cachent des professeurs des écoles. On ne le dit pas assez mais les enseignants, tout comme les fonctionnaires de police ou les agents des impôts par exemple sont affectés à des territoires. Parfois avec joie, parfois par obligation. La moindre des choses serait de regarder à deux fois avant de supprimer des postes.

Deuxièmement, vous le dites très justement c'est l'école publique qui accueille sans distinction tous les publics : classe ULIS, mais aussi les enfants du voyage.

Je me permets ici de répondre publiquement à ce qu'on entend trop souvent concernant l'école publique de la République : il y aurait trop de mixité sociale pour certains. Ce n'est pourtant pas le problème c'est la solution pour apprendre à vivre dans notre société. *« La mixité sociale et scolaire dans les écoles et les établissements est une des conditions de la réussite de chaque élève. Elle permet à l'École de la République de tenir sa promesse d'égalité des chances, tout en garantissant à chaque famille de trouver près de chez elle une école ou un établissement de qualité »*. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le ministère de l'Éducation Nationale. Quand on dit qu'il y a « trop » de mixité sociale, c'est qu'il n'y en plus tout simplement. C'est à chacun d'entre nous de faire vivre l'école publique.

Pour ces raisons nous voterons avec détermination cette note pour le maintien des classes et de ces postes.

Madame BIARD : Ma remarque est plus de forme. Je siège au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale et la carte scolaire est examinée par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de façon très macro, puisque c'est à l'échelle du département.

Le discours du directeur de l'Éducation Nationale en Ille-et-Vilaine, c'est de dire : *« Nous sommes avec des moyens contraints et comme il faut créer des classes là où il y a de l'augmentation de population, on est obligé de fermer des classes là où il y a de la baisse de population »*. La logique peut paraître économiquement logique, elle est humainement toujours difficile, mais à l'échelle du directeur de l'Éducation Nationale elle se comprend. Il a à gérer des plus et des moins et à son échelle on le comprend. D'ailleurs, les personnes qui sont autour de la table, les représentants des parents, les représentants des syndicats, partagent cette logique. Il faut quand même avoir ça à l'esprit !

Ce qui veut dire que quand on adopte ce genre de délibération, il faut être extrêmement pointu sur l'argumentaire qu'on met derrière. Il y a des choses qui se comprennent par rapport au souhait de la ville de ne pas avoir le retrait des 2 classes. Effectivement, tous les projets qui encourent, sur le quartier Bertin et sur l'Annexe, vont dans le sens du maintien des deux classes en question.

Je trouve simplement que dans la délibération on est un tout petit peu léger dans l'argumentaire et je pense que si on veut contre balancer une position de principe du directeur de l'Éducation Nationale et qu'on veut aboutir à ce qui n'est pas le retrait des 2 classes, on aurait intérêt, je ne sais pas si vous transmettez ça directement ou si vous faites un courrier en disant que le conseil municipal à voter que... mais je pense qu'on aurait intérêt à un peu plus étayer la position de la Ville si on veut contre balancer une position de principe.

Monsieur LE MAIRE : Nous avons présenté nos arguments dans le rapport. Mais je voulais vous dire que nous avons rencontré, Patricia RAULT et moi-même, le directeur et de vive voix nous lui avons dit les choses. J'ai moi-même écrit un courrier avant la réunion qui s'est tenue et à laquelle vous avez participé et pour être complet, j'ai eu un ou deux entretiens téléphoniques avec lui.

Je crois qu'on a dû, me semble-t-il, utiliser tous les arguments que nous connaissons. Mais si vous en avez d'autres au-delà de ce qui est écrit, n'hésitez pas à nous les transmettre.

Madame BIARD : Je pensais simplement qu'il fallait aller plus dans le détail des projets et de ce que ça allait apporter comme population supplémentaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18- ASSOCIATION LES SCENES DEMENAGENT – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION ET RENOUELEMENT DE LA CONVENTION – ANNEE 2024

Rapporteur : Evelyne GAUTIER-LE BAIL

L’association Les Scènes Déménagent organise cette année une nouvelle édition du Festival les 23, 24 et 25 août 2024 au Jardin Public de Fougères.

L’association propose des spectacles et des animations à un public large, pilotés par plus de 60 bénévoles investis toute l’année à la préparation.

Les valeurs principales du projet associatif sont :

- La promotion des compagnies professionnelles et amateurs de la Région Bretagne ;
- L'accès aux différentes manifestations pour le plus grand nombre.

Il est proposé de renouveler la convention entre la ville et l’association en 2024. Le montant de la subvention est déterminé chaque année en conseil municipal.

Le budget prévisionnel du festival 2024 s’élève à 35 100 €. L’association sollicite une subvention de la Ville de Fougères d’un montant de 16 500 €, somme prévue au BP 2024.

Pour rappel, l’ensemble des sites municipaux et du matériel sont mis à disposition gracieusement de la ville.

Après l’avis favorable unanime de la Commission Culture, Patrimoine et Economie touristique réunie le 19 février 2024, il est proposé :

- de valider la convention ci-jointe ;
- d’attribuer une subvention de 16 500 € à l’association Les Scènes Déménagent pour l’aide à l’organisation du Festival 2024. Le versement d’un acompte de 70 %, soit 11 550 €, sera effectué après le vote du Conseil Municipal. Le solde sera versé après restitution de l’ensemble du matériel prêté, conformément à la convention renouvelée entre la Ville de Fougères et l’Association Les Scènes Déménagent.

Les crédits sont proposés au BP 2024 – Chapitre 65 – Ligne de crédits 17909.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

19- ASSOCIATION FOUGERES MUSICALES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNEE 2024

Rapporteur : Evelyne GAUTIER-LE BAIL

L’association Fougères Musicales propose chaque année un festival de musique de chambre qui, depuis sa création en 2013, connaît un succès croissant, grâce à la qualité de sa programmation reconnue aussi bien par les mélomanes confirmés que par les néophytes. Depuis dix ans, ce festival contribue pleinement à une programmation culturelle diverse sur notre territoire ainsi qu’à la politique municipale d’accès pour tous à toute forme de culture et contribue au rayonnement culturel régional de Fougères.

L’association est soutenue financièrement par Fougères Agglomération et la Ville de Fougères. Dans le cadre d’une convention tripartite valant pour la période 2022/2026, l’engagement financier des deux collectivités s’élève à 35 000 € (25 000 € pour l’agglomération, 10 000 € pour la ville). Cette convention prévoit aussi que

la Ville apporte son soutien technique (mise à disposition des locaux, notamment les églises dans lesquelles se déroulent la majorité des concerts, communication).

Pour cette 11^{ème} édition, organisée du 8 au 22 juin 2024, 11 concerts sont au programme.

Après avis favorable unanime de la Commission Culture, Patrimoine et Economie Touristique réunie le 19 février 2024, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Fougères Musicales.

Les crédits nécessaires sont proposés au Budget Primitif 2024 – Chapitre 65 - ligne de crédits 27683.

Monsieur LE MAIRE : C'est un très beau festival !

ADOPTE A L'UNANIMITE

20- ASSOCIATION MAITRISE SAINT-LEONARD – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « EQUIPEMENT » – ANNEE 2024

Rapporteur : Evelyne GAUTIER-LE BAIL

La Maîtrise Saint Léonard a sollicité la ville pour une subvention d'équipement pour l'acquisition et l'installation d'étagères afin de pouvoir ranger ses partitions dans les nouveaux locaux qu'elle loue au Centre paroissial Sainte-Madeleine, situé avenue des Déportés.

La fourniture et l'installation des étagères ont été effectuées sur mesure par une entreprise fougeraise afin de correspondre au rangement spécifique des partitions.

La facture s'élève à 1 108,47 €.

Les modalités de versement de la subvention d'équipement ont été définies par délibération du conseil municipal du 5 novembre 2015 :

⇒ Projets éligibles :

- acquisition immobilière ;
- acquisition de matériel (hors matériel informatique) ;
- travaux d'aménagement ou d'amélioration du patrimoine ;
- travaux de sécurité.

⇒ Le taux de subvention est de 33%, sans plafonnement.

⇒ La subvention est versée après transmission de la facture acquittée.

Dans le cadre de cette demande, la subvention s'élève à 366 € (1108,47*33%).

Après avis favorable unanime de la Commission Culture, Patrimoine et Economie Touristique réunie le 19 février 2024, il vous est proposé d'accepter l'attribution d'une subvention « Equipement » d'un montant de 366 € en faveur de l'association Maîtrise Saint-Léonard.

Les crédits nécessaires sont proposés au Budget Primitif 2024 –Chapitre 204 - Ligne de crédits 14028.

ADOPTE A L'UNANIMITE

SUSPENSION DE SEANCE

Monsieur LE MAROIS : Bonjour à tous. Je désire faire une communication relative au PLU, car nous désirons que tout le monde soit au courant.

Je m'appelle Dominique LE MAROIS et je suis le petit fils d'Albert DURAND. Nous avons, ma sœur, mon frère et moi, hérité d'un jardin en plein centre-ville, zone UCC d'une surface de 6 533 m². Estimant que c'était trop grand, nous avons voulu le partager en créant quelques parcelles dans le fond du jardin, en tenant compte de la présence d'un arbre remarquable, mal situé sur le plan du PLU, nous vous l'avons d'ailleurs signalé.

Après 5 ans de tractations pour répondre aux exigences de la mairie et sans que Monsieur BESSON ne nous a jamais dit que la chose était impossible, il est finalement venu nous annoncer que c'était impossible. Son principal argument était que notre zone était « zone espace boisé classé ». Cette décision a-t-elle été discutée au conseil municipal ? Quelle loi le permet ? Aucune, à part des recommandations écologiques européennes.

Cette décision est en contradiction avec les propres recommandations du PLU. Je cite les zones habitats dans le nouveau PLU : « *doivent se régénérer en accueillant de nouvelles opérations de logement* » et aussi l'accord que vous avez signé avec l'Etat le 4 octobre 2018, programme Action Cœur de Ville, où il est écrit : « il faut re-densifier les centres villes » et qui préconise « la densification des parcelles en partie bâties », ce qui est exactement le cas de notre parcelle.

Nous allons faire une nouvelle proposition pour une seule parcelle d'environ 1 400 m², ce qui nous laissera un jardin de 5 133 m² et offrira la possibilité de créer une ou deux maisons, ou un petit collectif à deux niveaux avec un parc de plus de 1 000 m².

Je demande à Monsieur BESSON, en quoi cela nuira-t-il au PLU et à la zone espace boisé classé ?

Je rappelle que vous êtes venus, devant témoin, avec Monsieur le Maire et avec 3 conseillers municipaux, examiner longuement notre terrain et ses voies d'accès, car vous projetiez alors d'y faire un parking ! Je laisse au conseil municipal l'appréciation de cette incohérence : on peut faire dans une zone classée (par vous) en EBC un parking, mais pas une maison d'habitation ?

Monsieur LE MAIRE : Monsieur LE MAROIS nous avons eu l'occasion d'échanger hier soir lors de la réunion qui s'est tenue ici et certains éléments vous ont été apportés.

Je vois bien, et mes réunions du Maire avec mes collègues l'ont montré, que nous vivons une période de changements importants résultant de l'application de lois que j'ai évoquée et qui visent en particulier à végétaliser davantage et à réduire les espaces d'imperméabilisation. Ce sont des lois tout à fait récentes.

Au PLU, tel qu'il est aujourd'hui, ce n'est pas constructible. Donc lorsqu'il y a quelques années nous nous sommes rendus chez vous, je me souviens y être allé, et avoir regardé cela avec attention, nous n'étions pas dans les conditions qui sont celles d'aujourd'hui. Il faut que l'on saisisse bien ces aspects.

Monsieur BESSON : On va revenir sur l'historique, votre terrain est classé en espace boisé classé, donc non constructible au PLU 2013. C'est-à-dire qu'avant 2013 il y a eu une enquête publique, toute une procédure et ça été approuvé en 2013.

Lorsque nos concitoyens nous sollicitent nous venons toujours les voir, je suis venu plusieurs fois vous voir, je suis venu effectivement avec Monsieur le Maire, je suis venu aussi avec les services espaces verts et avec l'adjointe et nous avons regardé, nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pas que votre arbre qui présentait un intérêt. Vous nous avez fait voir aussi des esquisses, et je vous l'ai dit tout de suite que ce n'était pas acceptable. Donc nous avons regardé ensemble et nous nous sommes aperçus que c'était compliqué.

Entre temps, comme vous le savez, nous sommes en révision de PLU, nous avons fait un recensement avec un cabinet extérieur du patrimoine qui a regardé les zones à densifier. Votre terrain n'en fait pas partie et la

densification que vous proposez n'a rien à voir avec les objectifs de densification recommandés, notamment au regard de la loi climat et résilience et la loi ZAN.

Aujourd'hui, je suis allé vous retrouver pour vous expliquer cette décision, et la conséquence serait un massacre de la flore et une imperméabilisation importante. Construire une ou deux maisons n'a pas beaucoup de sens, sur le reste cela poserait d'énormes problèmes.

D'autre part, aujourd'hui avec le ZAN, l'Etat nous refuserait de passer un espace boisé classé en zone constructible et honnêtement il aurait raison.

Je rappelle qu'aujourd'hui au PLU nous avons repassé des zones beaucoup plus censées à urbaniser que la vôtre, en zone naturelle.

Si vous voulez vous reviez nous voir pour en discuter, mais je vous ai apporté la réponse.

Monsieur LE MAIRE : Comme on vous l'a souligné hier, nous allons arrêter le PLU qui sera présenté prochainement au Conseil Municipal et ensuite il y aura une enquête publique. Tout citoyen pourra exprimer son opinion, son avis, venir rencontrer le commissaire qui établira un rapport. Celui-ci sera soumis à la commission et au conseil municipal. C'est comme ça que ça se passe. Donc vous avez une possibilité d'intervention à ce moment-là.

Mais les faits qui vous ont été rappelés correspondent vraiment à la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

Madame LE MAROIS : Nous souhaitons quand même avoir une discussion avec vous avant. Parce que dans l'ancien PLU, qui est toujours actuel, il y a une partie habitable, donc là elle existe toujours tant que le nouveau PLU n'est pas mis en place.

Est-ce qu'on ne pourrait pas éventuellement rediscuter de notre dernière proposition ?

Monsieur LE MAIRE : On peut discuter, échanger, il n'y a pas de problème. C'est ce qu'on fait d'une manière générale quand des citoyens souhaitent apporter un complément ou des sujétions. C'est normal qu'on les regarde. Je vous rappelle que vous avez une possibilité, celle de l'enquête publique.

21- ASSOCIATIONS SPORTIVES NON AFFILIEES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT FORFAITAIRES – ANNEE 2024

Rapporteur : Aurélie BOULANGER

Les associations de sports loisirs non affiliées à une fédération délégataire sont soutenues financièrement par la Ville de Fougères, sous la forme d'une subvention forfaitaire.

Ainsi, il vous est proposé, après avis unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Etudiante réunie le 19 février 2024, d'allouer la subvention forfaitaire suivante :

	Subventions attribuées en 2023	Proposition 2024
Complexe Cycliste Fougerais	94 €	94 €
Total	94 €	94 €

Les crédits nécessaires sont proposés au BP 2024 – Ligne de crédits 2993.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

22- ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2024

Rapporteur : Emilie MASSON

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions de fonctionnement des associations sportives scolaires est traditionnellement répartie comme suit :

- ♦ ¼ : à l'U.S.E.P. qui organise les activités sportives des établissements primaires publics ;
- ♦ ¼ : à l'U.G.S.E.L. qui organise les activités sportives des établissements primaires privés ;
- ♦ ¼ : aux associations sportives des établissements secondaires publics (adhérentes à l'U.N.S.S.) ;
- ♦ ¼ : aux associations sportives établissements secondaires privés (adhérentes à l'U.G.S.E.L.).

Si les montants définis sont équitablement répartis entre les différentes structures concernées, il est à noter que les associations sportives des établissements secondaires privés ont, quant à elles, opté pour leur propre répartition, il y a déjà plusieurs années.

Après avis unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Etudiante réunie le 19 février 2024, il vous est proposé d'allouer pour chaque association la subvention suivante :

	Subventions attribuées en 2023	Proposition 2024
<i>A.S. Lycée Jean Guéhenno</i>	631 €	631 €
<i>A.S. Collège Thérèse Pierre</i>	631 €	631 €
<i>A.S. Collège Gandhi</i>	631 €	631 €
U.N.S.S. secondaires	1893 €	1893 €
<i>A.S. St Jean Baptiste le Taillandier</i>	620 €	620 €
<i>A.S. Collège Sainte Marie</i>	735 €	735 €
<i>A.S. Collège Jeanne d'Arc</i>	538 €	538 €
U.G.S.E.L. secondaires	1893 €	1893 €
<i>AFUSEP</i>	1893 €	1893 €
U.S.E.P. primaires	1893 €	1893 €
<i>Bonabry</i>	379 €	379 €
<i>AS Saint-Jean Baptiste de la Salle</i>	379 €	379 €
<i>Ugsef Notre Dame de Pontmain</i>	378 €	378 €
<i>La Mennais Sports</i>	378 €	378 €
<i>AS La Moussaye</i>	379 €	379 €
U.G.S.E.L. primaires	1893 €	1893 €

TOTAL	7 572 €	7 572 €

Les crédits nécessaires sont proposés au BP 2024- Ligne de crédits 2985.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(M. HARDY ne participe ni au débat, ni au vote)

23- ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS EVENEMENTS - ANNEE 2024

Rapporteur : Christophe HARDY

La subvention « Evénements » a pour objet d'accompagner les associations sportives souhaitant organiser une manifestation sportive exceptionnelle, notamment ouverte à un large public et participant à l'image dynamique de Fougères.

Rugby Club Pays de Fougères – match coupe du Monde militaire

En amont de la coupe du Monde de rugby, la France devait également organiser sur son sol le championnat du Monde militaire. C'est la ligue de Bretagne de rugby qui a eu la chance d'organiser cette compétition sur un mois (mi-août à mi-septembre). Les 12 équipes militaires étaient logées dans des casernes situées en Bretagne. L'équipe du Tonga a été logée à Saint-Aubin-du-Cormier et s'est entraînée sur le terrain Jacques Chareille à Fougères.

Parallèlement à cette mise à disposition de l'équipement, la ville de Fougères en partenariat avec le Rugby Club Pays de Fougères a été sollicitée pour l'organisation d'une rencontre. Celle-ci s'est déroulée le samedi 19 août 2023 à 18h00 sur le terrain d'honneur à Manfredi (transformé pour l'occasion en terrain de rugby).

L'association sollicite la collectivité suite au bilan déficitaire de ce match.

La Ligue de Bretagne de Rugby, également sollicitée, a répondu favorablement pour une subvention de 1 000 €.

Association	Nature de la manifestation	Date	Budget Prévisionnel 2023	Subvention proposée	Edition Précédente	
					Budget Réalisé	Subvention versée
Rugby Club Pays de Fougères	Match coupe du Monde Militaire de rugby	19/08/2023	21 693 €	1 000 €	/	/

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 16 janvier 2024, le conseil municipal est invité à accepter l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € au Rugby Club Pays de Fougères.

Les crédits nécessaires sont proposés au BP 2024 - Ligne de crédits 2991.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE LA MADELEINE

Rapporteur : Christophe HARDY

Afin de proposer un terrain d'entraînement supplémentaire au club de rugby et au lycée Jean Guéhenno, la ville a signé une convention d'occupation du terrain de la Madeleine pour la saison 2023-2024 avec l'association l'œuvre de Saint-Joseph, propriétaire du site. A ce titre, la ville s'est engagée à payer un loyer de 1 000 €.

Dans le cadre de la convention signée en septembre 2023, le propriétaire met à disposition de la ville :

- Le terrain enherbé actuellement à usage de terrain de football avec ses équipements, jusqu'au fond de la propriété ;
- Le stockage côté terrain ;
- L'accès aux sanitaires et à un point d'eau ;
- Une aire de parking mutualisée avec les autres utilisateurs de la propriété de l'ŒUVRE SAINT JOSEPH, en façade le long du terrain enherbé (terrain de foot), à concurrence de 5 véhicules au maximum.

Le bilan pour le club de rugby est mitigé. En effet, les vestiaires ne sont pas utilisables, il n'y a pas possibilité de faire des douches.

Pour remédier à ces difficultés, il est prévu de mener des travaux dans trois vestiaires par les services techniques de la ville de Fougères et de prévoir notamment :

- les tests de légionnelles ;
- le remplissage de la cuve à gaz ;
- l'installation d'un sous-compteur au niveau des vestiaires.

Il vous est donc proposé un avenant 1 à la convention stipulant :

- L'accès à trois vestiaires
- Ces équipements sont pris en état, toute mise en conformité étant à la charge du preneur (Ville de Fougères).

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie étudiante réunie le 16 janvier 2024, il vous est proposé :

- de valider les travaux de remise aux normes de trois vestiaires par la ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25- « 1000 DOJOS » : DOJO SOLIDAIRE

Rapporteur : Christophe HARDY

Dans le cadre des Jeux Olympiques, le gouvernement a lancé un plan "5 000 équipements" dans le but d'améliorer le taux d'équipement sportif en France et notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones de revitalisation rurale. Ce dispositif est porté par l'Agence Nationale du Sport. La Fédération Française de Judo s'est également emparée de cette opportunité et promeut le plan "1 000 dojos" qui est intégré au plan 5 000 équipements. On parle de dojos solidaires. Toutes les collectivités peuvent depuis le 1^{er} janvier 2023 candidater à ce plan. 200 dossiers dans le cadre des « 1 000 dojos » ont été validés par l'ANS au 31 décembre 2023.

La Ville a été sollicitée par le Judo-Club de Fougères-Lécousse (devenu Alliance Judo Fougères) et le Karaté Club de Fougères pour se saisir de cette opportunité afin d'agrandir le dojo du complexe Maryvonne Caillère. Par la suite, des rencontres ont eu lieu avec la Fédération Française de Judo pour une bonne présentation du dispositif. Le projet pour la Ville de Fougères consiste à abattre la cloison qui se situe entre le dojo et la salle de danse du complexe Maryvonne Caillère et à y installer des tatamis dans la salle de danse pour passer d'un dojo de 252 m² à 433 m². La demande de la ville serait d'avoir une cloison amovible entre les deux espaces pour pouvoir accueillir à certains moments deux publics différents dans ces lieux. Cette transformation peut répondre au projet de développement du club de Judo, soutenu par la fédération. Un bureau pourra ainsi être créé dans le SAS qui se situe entre le vestiaire 4 et le dojo actuel.

Dans ce dispositif « 1000 dojos », le montage est le suivant :

- La Fédération Française de Judo (FFJ) devient maître d'ouvrage et réalise les travaux, financés à 80% par l'ANS (fonds public). La ville signe une convention pour donner l'autorisation à la FFJ de réaliser les travaux dans un équipement municipal. La convention est jointe en annexe.
- Pour le montage financier, il reste 20% de fonds privés à trouver. La FFJ met 5% (voire 10%) et le club local doit mettre le restant (soit 15 ou 10%). La ville est invitée à verser une subvention exceptionnelle au club local de judo, pour l'accompagner dans un plan de développement territorial, sachant que le financement du club peut être étalé sur plusieurs années.

Pour le projet fougérais, l'entreprise Eiffage, missionnée par la FFJ, estime le projet autour de 100 000 €. Si le dossier est validé par l'ANS, ce projet pourrait obtenir 80 000 € de l'ANS.

La Sous-Préfecture a validé l'engagement de la Ville dans ce dispositif et le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la FF Judo.

Au regard de ces différents éléments, il est proposé au Conseil municipal de

- de valider la participation de la Ville au projet « 1 000 dojos » ;
- d'accepter le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Fédération Française de Judo pour transformer la salle de danse du complexe Maryvonne Caillère en extension du dojo existant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération Française de Judo.

ADOpte A L'UNANIMITE

26- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CRITERES OSL – ANNEE 2024

Rapporteur : Christophe HARDY

Les « subventions de fonctionnement critères OSL » s'adressent aux clubs sportifs nécessairement affiliés à une fédération délégataire.

Etablies sur la base de critères mis en place en 2018, celles-ci prennent en compte pour l'exercice 2024, les données déclarées sur la saison sportive 2022-2023.

1) RAPPEL DES FONDEMENTS DE CETTE CRITERISATION DES SUBVENTIONS O.S.L. :

- Pilier « licenciés » :

↳ Valorisation de l'accueil des concitoyens au sein des associations sportives, et plus particulièrement du jeune public via l'instauration d'une pondération entre le licencié jeune (5) et adulte (1). La même pondération a été mise en place en 2023 pour les sportifs handisports compétiteurs (5).

- Pilier « niveau de pratique » :

↳ Soutien apporté à la pratique compétitive, et plus particulièrement celle du jeune public, via l'instauration d'une double pondération : l'une entre le licencié jeune et adulte, l'autre en fonction du niveau de pratique (local, départemental, régional, national ...). La même pondération a été mise en place en 2023 pour les sportifs handisports compétiteurs.

- Pilier « formation des bénévoles » :

↳ Accompagnement de la vie associative sportive locale, reposant essentiellement sur le bénévolat, via la prise en charge financière de 33% des montants de coûts de formation des encadrants ou dirigeants bénévoles, contribuant ainsi à leur renouvellement.

- Pilier « aide à l'emploi » :

↳ Aide destinée à accompagner la professionnalisation de l'encadrement sportif auprès du jeune public et l'ouverture vers de nouvelles pratiques. Un conventionnement sur 4 ans est mis en place avec les clubs sportifs bénéficiant de cette aide, ce qui doit leur permettre de pérenniser ces emplois nécessaires à leur structuration. Il est également précisé dans la convention, dans l'article 2.2, qu'ils doivent participer et/ou organiser des actions en direction d'un public éloigné de la pratique sportive et non adhérent de l'association.

- Pilier « critère citoyens » :

↳ Aide destinée à valoriser la structuration de l'association (projet associatif, tarification adaptée ...), son ouverture à des pratiques et publics émergents (sport-santé, handisports ...), ainsi que sa participation dans l'animation de la vie locale (représentativité dans les instances de décisions sportives locales, organisation ou aide à l'organisation d'évènements sportifs sur le territoire communal ...).

Il est à noter que le montant total de la subvention de fonctionnement pour chaque club est plafonné à 30% des charges annuelles de l'association.

2) UNE CONCERTATION ABOUTIE AVEC L'OSL

La réunion d'échanges avec l'OSL a abouti à la proposition suivante :

Au regard de l'évolution de cette subvention depuis la réforme des critères en 2018, il a été acté la mise en place de plafond pour chaque pilier. Ce qui peut induire la nécessité de faire varier les critères à l'intérieur de chaque pilier pour rester sous ce plafond.

Après avis favorable de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 12 mars 2024, il vous est proposé d'accepter l'attribution des subventions inscrites dans le tableau joint ci-après.

Les montants correspondants à cette enveloppe de subventions sont inscrits au budget 2024, chap 65 – Ligne de Crédits 2996.

Annexe – Subventions de fonctionnement critères O.S.L. 2024

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024 ALLOUE
Académie Krav Maga	3119 €

AGL Boxe	264 €
USF	43 180 €
AGL Handball	15 238 €
Club Fougerais de Course Orientation	340 €
Archers de Coigny	711 €
ASPTT	344 €
Association Fougères Golf	1 291 €
Association Dodgeball Fougères	711 €
Association Fougèraise de Gym Volontaire	878 €
Badminton Club Pays de Fougères	10 676 €
BCPF Fougères	1 922 €
Cercle d'Escrime du Pays de Fougères	8 002 €
Club Alpin de Fougères	2 493 €
Complexe Olympique Cycliste Fougerais	3 799 €
Club Natation Fougerais	1 664 €
Dojo du Pays Fougerais	3 478 €
Espérance Aéromodélisme	126 €
Espérance Corps et Graphie	2 765 €
Espérance Pétanque	2 129 €
Espérance Tennis	2 288 €
Fougères Football Club	16 849 €
Fougères Volley-Ball	11 221 €
Guidon d'Or	981 €
Gymnastique féminine d'entretien	128 €
Alliance Judo Fougères	7 368 €
Karaté Club de Fougères	2913 €
Les Par'chemins	725 €
Pays de Fougères Basket	40 771 €
Rando Club Fougerais	298 €
Roulettes Club Fougerais	1 757 €
Rugby Pays de Fougères	15 660 €
Subaquatique Club Fougères	3 761 €
TCF	11 158 €
Tir Sportif la Fougèraise	3 088 €
Tennis de Table Fougères/Javené/Lécousse	9 797 €
Twirling	5 749 €
UCF	348 €
Vigilante Athlétisme	7 937 €
Vigilante Gymnastique	19 333 €
AS Sport Pour Tous Fougères	495 €
Espérance Tai-chi	107 €

ADOpte A L'UNANIMITE

27- DISPOSITIF « BOURSE VILLE VACANCES » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – ANNEE 2024

Rapporteur : Catherine DUCHATELET

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Fougères a confié à la Mission Locale la gestion d'une dotation « bourse ville vacances ».

Elle s'adosse à la dotation « sac vacances », les deux constituant le dispositif « vacances autonomes » de la Mission Locale pour favoriser l'accès aux vacances des jeunes de 16 à 25 ans.

Ce dispositif permet de développer la mobilité, l'apprentissage de l'autonomie des jeunes mais aussi le transfert de compétences dans la démarche d'insertion. C'est également un excellent moyen pour établir une relation de confiance avec les jeunes et un bon levier de motivation pour travailler sur certains freins liés à l'insertion sociale et professionnelle.

1- La dotation « sac vacances » (non financée par la Ville de Fougères)

Le « sac vacances » cible les jeunes du Pays de Fougères âgés de 16 à 25 ans suivis par la Mission Locale dans le cadre d'un accompagnement renforcé. Son montant est de 180€.

2- La dotation « bourse ville vacances » (financée par la Ville de Fougères)

La « bourse ville vacances » cible les jeunes Fougérais âgés de 16 à 25 ans, en accompagnement renforcé par la Mission Locale de mobilité géographique, éligibles aux critères de l'A.P.L. et dont le foyer fiscal est non imposable. Sont majoritaires les jeunes résidents de FOUGERES HABITAT, partenaire de l'action.

Le séjour doit satisfaire plusieurs conditions : le départ est autonome, sans la famille (priorité au primo départ), individuel ou collectif, en France ou à l'étranger, pour un minimum de 4 jours, 3 nuits. Un accompagnement technique, financier et matériel pour préparer le départ et réussir le séjour est proposé par la mission locale. Son montant est de 100€ remis sous la forme de chèques vacances.

BUDGET PREVISIONNEL 2024 DE L'ACTION

Pour l'année 2024, plusieurs partenaires ont été sollicités par la Mission Locale du Pays de Fougères pour permettre le financement du dispositif « vacances autonomes » :

- Vacances ouvertes Paris : 20 bourses de 180€ (chèques vacances)
- FAJ Collectif/Conseil départemental : 1 037€ pour le financement du contenu des sacs vacances et l'adhésion à Vacances Ouvertes
- **La Ville de Fougères : 19 bourses de 100 € (chèques vacances), résiduel de 1 bourse en 2023.**

DEPENSES		RECETTES	
Charges directes liées à l'action	1037	FAJ Collectif/conseil Départemental	1037
dont adhésion 2024 vacances ouvertes	110		
Et matériel des sacs	927	Participation des jeunes	240
Chèques vacances	5500	Vacances ouvertes	3600
Vacances ouvertes	3600		

Bourse Ville vacances	1900	Ville de Fougères (1 bourse reliquat 2023)	1900
Charges de personne directes/indirectes	3757		
Charges de structure	653	Mission Locale	4170
TOTAL	10 947	TOTAL	10 947

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

La Ville de Fougères ouvre depuis 2015 une dotation annuelle de 20 bourses. Les jeunes se font remettre par la mission locale des chèques vacances d'une valeur de 100 €.

Compte-tenu du reliquat antérieur (1 bourse ville vacances) et après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie étudiante réunie le 19 février 2024, il vous est proposé d'attribuer une subvention à la Mission Locale du Pays de Fougères d'un montant de 1 900 €.

Les crédits sont proposés au BP 2024 -Ligne de crédits 2980.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Mme BIARD ne participe ni au débat, ni au vote)

28- SUBVENTIONS ACTIVITES PEDAGOGIQUES POUR SEJOURS COLLECTIFS – TAUX 2024

Rapporteur : Anthony FRANDEBOEUF

Suite à la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2005, la Ville de Fougères attribue chaque année une subvention « activités pédagogiques » au bénéfice des partenaires associatifs qui mettent en place des séjours collectifs de vacances, à destination des jeunes mineurs, dans le cadre de la politique jeunesse.

Cet accompagnement prend la forme d'une aide financière calculée selon le nombre de journées réalisées à l'occasion des camps et des bivouacs organisés par les structures sur l'année en cours.

Le taux en vigueur est de :

- 6,44 € par jour pour les Fougerais,
- 2,37 € par jour pour les non Fougerais.

Après avis unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Etudiante réunie le 19 février 2024, il vous est proposer de maintenir ces taux pour l'année 2024.

Les crédits sont inscrits au budget 2024 - ligne 9626.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29- ASSOCIATION FAMILLES ACTIVES AU CENTRE SOCIAL / LA RENCONTRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « EQUIPEMENT » – ANNEE 2024

Rapporteur : Aurélie BOULANGER

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Fougères accompagne, à hauteur de 33% du prix d'achat, les associations jeunes dans l'acquisition de matériel « amortissable ».

L'espace jeunes La Rencontre souhaite investir dans du matériel de camping pour les séjours proposés aux jeunes. C'est pour cette raison que la structure sollicite la ville pour une subvention d'équipement.

Après déduction des subventions reçues par d'autres fournisseurs, il est proposé :

Nature de la demande	Dépenses éligibles	Subvention proposée
Matériel camping	2120,80 €	208,26 €

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie étudiante réunie le 19 février 2024, il vous est proposé de verser une subvention « Equipement » de 208,26 € à l'association Familles Actives au centre social pour l'achat de ce matériel.

Les crédits sont proposés au BP 2024 - Ligne de crédits 18591.

ADOpte A L'UNANIMITE

30- CONGRES DEPARTEMENTAL DE LA CGT – VENDREDI 22 MARS 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Christophe HARDY

Présentation de la demande :

L'Union Locale de la CGT de Fougères organise le congrès départemental de l'organisation syndicale le vendredi 22 mars, au Gué-aux-Merles.

Ce congrès a une résonance locale, sur le Pays de Fougères, mais aussi départementale puisqu'il s'agit d'élaborer les actions du syndicat pour les années à venir en fonction du bilan d'activités, de la feuille de route départementale et des orientations nationales de la CGT.

Aussi sont invitées à participer aux travaux de réflexions de ce congrès : l'Union Départementale CGT, l'Union syndicale des retraités du département, des syndicats départementaux ou régionaux (Postes et télécoms, Mines énergies, cheminots, construction, services publics, éducation...), les unions locales du département, St Malo, Vitré, Rennes, Redon. Une cinquantaine de personnes participeront à cette journée.

Au regard de la dimension départementale de ce congrès, l'Union Locale de la CGT sollicite la gratuité de la mise à disposition de la salle du Gué-aux-Merles (petite salle, capacité 60 personnes).

Proposition :

Ce congrès répond aux critères d'attribution d'une subvention « congrès ». Pour une assemblée à dimension départementale, la subvention est équivalente au coût de location de la salle avec un plafond de 300 €.

Le coût de location de la salle du Gué-aux-Merles s'élève globalement à 100 € (tarif journée association fougèraise : 90 € + 10 € chauffage).

Après avis unanime de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Etudiante réunie le 19 février 2024 ; il vous est proposé d'attribuer une subvention « congrès » de 100 € à l'Union Locale de la CGT, versée après règlement de la facture de location de la salle.

Les crédits nécessaires sont proposés au BP 2024 – Ligne de crédits 4272.

ADOpte – 2 CONTRE (Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)

NOM	PRENOM	ADRESSE	TRAVAUX	TYPE	DATE DECISION AUTORIS. URBANISME	DATE CONFORMITÉ ABF	MONTANT TRAVAUX	SUBVENTION PROPOSEE
BUCHARD	Gaetan	11 13 place du théâtre	Changement de menuiseries et couverture	DP	19/04/2021 20/07/2021 14/01/2022	18/01/2024	23 757,58 €	5 011,75 €
DEQUEKER	Marie-Annick	3 place Gambetta	Rejointoiement façade arrière	DP	27/12/2022	18/01/2024	7 020 €	2 808 €
PEGEAUD	Erwan	3 rue Pierre Mendès France	Changement de menuiseries	DP	13/04/2022	15/02/2024	5 592,58 €	1 118,52 €
ROYER	Monique	7 rue du beffroi	Portail	DP	25/07/2023	15/02/2024	6 445,95 €	966,89 €
SCI DECHARLIE		30 rue de la forêt	Changement de la vitrine	DP	04/07/2023	15/02/2024	12 000 €	Plafond 3 000 €

31- DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVÉS

Rapporteur : Eric BESSON

Par délibération du 16 mars 2023, la Ville de Fougères a renouvelé le dispositif d'aides à la rénovation en Site Patrimonial Remarquable et notamment le règlement relatif aux modalités d'attribution des subventions de certains travaux dans ce périmètre.

C'est dans ce cadre que les propriétaires listés dans le tableau ci-dessous ont déposé des dossiers de demande de subvention auprès de la Ville concernant la réalisation de travaux visibles de la voie publique. L'ensemble de ces propriétaires ont obtenu les autorisations préalables de travaux ainsi que les avis de conformité de la réalisation des travaux délivrés par l'Architecte des Bâtiments de France.

La commission Urbanisme, Logement et Aménagement durable a donné son accord de principe pour l'octroi de ces subventions telles qu'exposées ci-dessous.

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé d'autoriser le versement de ces subventions pour la réalisation desdits travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune, ligne de crédit 21326.

ADOpte A L'UNANIMITE

(M. BOURCIER ne participe ni au débat, ni au vote)

32- DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION A M. ET MME GUICHARD SEBASTIEN POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

Rapporteur : Eric BESSON

Par délibération du 19 mai 2016 puis du 31 mai 2018, la Ville de Fougères a adopté un dispositif d'aides à la rénovation des logements vacants. Le périmètre retenu pour le dispositif est celui du Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP) ainsi que la zone UC du PLU. Sont concernés les logements construits avant 1975 et vacants depuis plus de trois ans.

C'est dans ce cadre que Monsieur et Madame GUICHARD, propriétaires bailleurs d'un immeuble, situé 41 bis rue Duguesclin et 1 rue Canrobert, ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Ville pour un projet d'acquisition-rénovation de cet 3 logements.

Il s'agit d'un immeuble de deux étages comportant 3 logements vacants.

Pour rappel, l'instruction du dossier a été réalisée par RénoBatys en application d'une convention conclue avec la Ville de Fougères et soumis pour avis à la Commission Urbanisme, Logement et Aménagement durable du 24 mai 2022 qui a émis un avis de principe favorable.

Le logement du 1 rue Canrobert a déjà fait l'objet d'une subvention par délibération du Conseil municipal du 16 mars 2023.

Aujourd'hui, les travaux de rénovation du logement du 1 rue Canrobert sont terminés. Deux logements vacants ont été fusionnés.

Le montant total des travaux retenus pour le calcul de la subvention est de 31 280,58 € TTC.
Les travaux réalisés sont les suivants : gros œuvre, électricité, plomberie, isolation.

Au vu de leur revenu fiscal de référence, les travaux sont financés à hauteur de 15 % par le présent dispositif d'aides, ce qui porte la subvention à un montant de 2 673,54 euros, déduction faite de l'aide ANAH de 13 457 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé, avec l'avis de principe favorable de la commission Urbanisme et Logement :

- d'autoriser le versement de la subvention de 2 673,54 € à Monsieur et Mme GUICHARD pour la réalisation des travaux achevés et acquittés du logement du 41 bis rue Duguesclin.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune, ligne de crédit 23953.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33- PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET « SOBRIETE DES USAGES » DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

Rapporteur : Diana LEFEUVRE

Un appel à projets a été lancé en 2023 pour réduire les consommations en eau en réponse à la crise hydrique dans le bassin Loire-Bretagne. Cet appel à projets est reconduit en 2024. L'objectif est d'accélérer les investissements des Collectivités et des acteurs économiques non agricoles pour réduire leur consommation d'eau, en alignement avec le plan d'action gouvernemental « *plan eau* » visant à abaisser les prélèvements de 10% d'ici 2030. Une enveloppe de 50 millions d'euros est allouée pour financer 350 projets permettant d'économiser 5 millions de m³ d'eau.

La Ville de Fougères souhaite déposer un dossier pour participer à cet appel à projets dans le cadre de la mise en place de la télérelève des compteurs d'eau potable. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de cet appel à projets et contribuera significativement à la réduction des prélèvements sur la ressource en eau.

Le projet de télérelève vise à réduire les fuites, sensibiliser à la consommation responsable, optimiser la distribution d'eau, améliorer la précision des relevés, et promouvoir l'efficacité énergétique. Les avantages attendus incluent une réduction des fuites d'eau d'environ 10%, des économies d'énergie de 20-30%, et une sensibilisation des usagers à une réduction de la consommation de 10-15%.

Le Service de l'Eau de la Ville de Fougères, desservant environ 24 603 habitants, a mis en place un plan de sobriété environnementale et d'économies d'eau depuis une dizaine d'années. Malgré un rendement performant de 91% à Fougères et 81% à Lécousse, les fuites occasionnent des pertes financières significatives.

La demande concerne le remplacement des compteurs existants par une technologie de radio, avec un déploiement de 3 antennes principales et 5 antennes intermédiaires pour la transmission des données. Un logiciel traitera les données, et une application dédiée aux usagers permettra une consultation régulière de leur consommation. Des conseils sur la réduction de la consommation d'eau et des pratiques durables seront proposés.

Le budget du projet s'élève à 161 310 €, avec des coûts d'investissement comprenant l'émission des données, la transmission des données, et un plan de communication. Une subvention de 122 917€ est sollicitée, soit à hauteur du taux plafond de 70%.

Après avis favorable de la Commission Transition Ecologique et Energétique, Travaux, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur du taux plafond de 70% pour financer le projet de télérelève des compteurs d'eau ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34- APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET D'UNE CONVENTION DE MANDAT ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE FOUGERES

Rapporteur : Diana LEFEUVRE

Dans une logique d'amélioration de la performance des achats, il est proposé d'actualiser les conventions entre le CCAS et la Ville de Fougères afin d'élargir les pistes de mutualisation des achats.

C'est pourquoi, le Service Commande publique de la Ville est à l'initiative d'une convention de groupement de commandes et d'une convention de mandat entre ces deux entités.

Dans le cadre d'un groupement de commandes, le mandataire du groupement a pour mission d'assurer la préparation et la passation des marchés et accords-cadres correspondant à des besoins communs dans un souci de cohérence et de coordination.

Par le biais de la convention de mandat, la Ville propose de mettre le Service Commande publique à disposition du CCAS afin de les accompagner au mieux dans leurs démarches d'achat.

Ces deux conventions permettent de dresser un cadre juridique et ainsi définir leurs règles de fonctionnement.

Compte-tenu de ces éléments et après avis favorable de la Commission finances, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les deux conventions.
- D'autoriser Mr le Maire à signer lesdites conventions.

ADOpte A L'UNANIMITE

35- CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT EAU DU PAYS DE FOUGERES

Rapporteur : Diana LEFEUVRE

Le Syndicat « Eau du Pays de Fougères » envisage de construire une nouvelle usine de production d'eau potable pour remplacer les deux stations actuelles des Urbanistes et de Fontaine-la-Chèze, en fonctionnement depuis plusieurs décennies.

Cette usine sera construite dans le quartier de la Forairie, le long de l'Avenue de la Forairie et de la voie verte, ce qui permettra d'exploiter l'eau de la forêt de Fougères, de meilleure qualité que celle du Nançon. Cette eau est en effet déjà filtrée par le sol donc moins chargée. Par ailleurs, le site est entouré de terrains vallonnés, qui permettent de s'appuyer sur la gravité pour acheminer l'eau.

En amont, un bassin tampon permettra de stocker 1 500 m³ d'eau des drains. L'usine sera ensuite composée de deux filières de traitement produisant 250 m³/h chacune, soit 500 m³/h au total.

L'eau produite alimentera pour moitié la Ville de Fougères. Le reste est destiné aux autres Communes du Syndicat.

Cette réalisation suppose la pose de nouvelles conduites (eau brute et eau traitée) afin d'acheminer l'eau à l'usine et aux réservoirs de distribution.

Des conduites seront implantées sur les parcelles AX 350, AX 319 et AZ 1 dont la Ville est propriétaire.

- une canalisation de diamètre nominal 350 acheminant de l'eau brute provenant d'une conduite implantée le long de l'avenue de la Forairie (route départementale 806), et traversant la parcelle AX 350 pour alimenter l'usine,
- des canalisations acheminant de l'eau traitée, suivant le même tracé en sens inverse et plus au sud sur la parcelle AX 350, se prolongeant sur la parcelle AX 319, empruntant aussi la parcelle AZ 1.

Une convention de servitude doit donc être conclue entre la Ville et le Syndicat « *Eau du Pays de Fougères* ».

Cette convention autorisera le Syndicat à établir à demeure dans une bande de 8 mètres (dite « *bande de servitude* ») chacune des canalisations envisagées ainsi que ses accessoires techniques, dont tout élément sera situé au moins à 0,80 mètre sous la surface naturelle du sol, étant précisé que la bande précitée sera centrée sur l'axe de la canalisation.

La Ville s'engage, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable du Syndicat :

- à ne procéder, dans les bandes de servitude, sauf exceptions précisées dans la convention, à aucune modification de profil de terrain et/ou construction et/ou plantation d'arbres ou d'arbustes,
- et à s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des canalisations.

La convention est conclue à titre gratuit.

Après avis favorable des membres de la Commission « *Transition Ecologique et Energétique, Travaux* », il vous est proposé :

- de valider les termes de la convention de servitude de passage de canalisations d'eau potable au bénéfice du Syndicat « *Eau du Pays de Fougères* », sur les parcelles AX 350, AX 319 et AZ 1,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que l'acte authentique qui pourra, selon les mêmes conditions, être établi ultérieurement par devant Notaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Etat annuel des indemnités élus perçues pour l'année 2023 : LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.
- Liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : APPROUVE.
- Tableau des marchés ou accords-cadres signés dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal au Maire et ses adjoints : APPROUVE.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 4 avril 2024 à 19h00.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h40.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alexis RABAUD

Louis FEUVRIER

